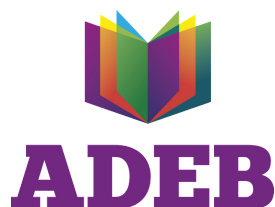


ASSOCIATION DES ÉDITEURS BELGES

RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2020

Assemblée générale
du 25 juin 2020

L'ADEB a 85 ans !



1935-2020

TABLE DES *matières*

2020

09



CHAPITRE 1
MISSIONS & SERVICES

15



CHAPITRE 2
PRIORITÉS

35



CHAPITRE 3
LOBBY



41

CHAPITRE 4
COMMUNICATION



49

CHAPITRE 5
EXPORT



55

CHAPITRE 6
CLUSTERS

67



CHAPITRE 7
STATISTIQUES

71



CHAPITRE 8
PARTENAIRES

77



CHAPITRE 9
ADMINISTRATION



LE MOT DU *président*

L'année 2020 se présentait sous les meilleurs auspices : notre Association clôturait une belle année 2019 et s'apprêtait à souffler ses 85 bougies. Nous avons prévu de fêter Bernard pour son départ à la retraite, lui qui a incarné l'ADEB avec brio et un sens inné de la diplomatie pendant 35 ans. Nous comptons fêter également l'arrivée de Benoît Dubois qui a échangé sa fonction de président pour celle de directeur général, fêter l'arrivée de nouveaux adhérents, ou encore, tout simplement, fêter le livre qui nous réunit et nous passionne...

Mais il est difficile, au moment d'écrire ces lignes, de parler de fêtes alors qu'un virus est venu nous rappeler, insidieusement d'abord, brutalement ensuite, la fragilité de nos existences et de nos modes de vie. Il n'aura fallu que quelques jours pour basculer de l'heureuse insouciance de la 50e Foire du Livre à la dure réalité de la crise : la fermeture des librairies, maillon essentiel de l'activité d'une majorité de nos membres, a privé les éditeurs de l'essentiel de leurs débouchés commerciaux, mettant à l'arrêt la chaîne complexe des métiers du livre. Auteurs, libraires, collaborateurs de nos maisons d'édition, graphistes, maquettistes, diffuseurs et distributeurs, imprimeurs... nous sommes tous, et certains plus que d'autres, concernés par cette crise, et c'est tous ensemble qu'il nous faudra trouver les solutions pour l'avenir.

“ C'est tous ensemble qu'il nous faudra trouver les solutions pour l'avenir. ”

À ce jour, nul ne peut encore prédire comment se déroulera la reprise de l'activité : les libraires doivent rouvrir leurs portes en toute sécurité, nos lecteurs doivent retrouver le chemin des librairies, nos programmes doivent être réorganisés, tout cela prendra du temps avant que l'écosystème du livre ne retrouve son régime de croisière.

Cette crise aura très certainement des conséquences qu'il nous faudra tous ensemble surmonter, mais vous pourrez compter sur le dynamisme de l'ADEB et la motivation de ses collaborateurs pour représenter au mieux les intérêts de chacun de nos membres.

Et plus que jamais, le livre reste un formidable outil de communication, d'information, de détente, de voyage et d'évasion : il surmontera cette crise comme il en a surmonté bien d'autres dans sa longue histoire.

Simon Casterman

35 ans au service du livre



“ Au nom de tous,
Bernard, merci !

Haute silhouette, stature droite, verbe fort, rire reconnaissable entre tous : déjà tous les éditeurs et distributeurs de Belgique savent de qui il s'agit car c'est lui qui représente, incarne notre secteur d'activité depuis 35 ans. Il a traversé tous les bouleversements que le secteur du livre a connus en Belgique francophone, naissances, disparitions, regroupements, transformations, fusions, success-stories. Il a côtoyé on ne sait plus combien de présidents, et tous les « grands patrons » et bien des artisans de l'édition... Bernard Gérard a quitté la vie active ce 31 mars pour entamer une nouvelle carrière à temps plein, celle d'hyperactif-dit-retraité.

Oui, tous les acteurs de la chaîne du livre constateront son absence. Parce que Bernard exprimait le point de vue de l'ADEB partout où il passait... et il n'y passait pas inaperçu. Pas uniquement grâce à son rire sonore, mais plutôt - sérieusement - par sa grande connaissance du monde et des défis de l'édition. Et aussi par son arme secrète, un double atout : un réseau d'amis et de connaissances très étendu, associé à une facilité du contact humain de qualité. Depuis quelques semaines, j'accompagne Bernard dans sa dernière réunion chez..., dernier meeting pour..., ultime CA de... et partout, sans aucune exception, c'est pour ces qualités qu'il est chaleureusement remercié. Le diplomate, le rassembleur, le négociateur, le lobbyiste, l'homme loyal et de parole et aussi l'homme attentif à chacun de ses interlocuteurs. Alors, il est aujourd'hui grand temps pour nous, éditeurs et distributeurs de l'ADEB et de Copiebel, de formuler nous aussi notre merci pour tout ce temps, tout ce savoir, cette énergie, cette bonne humeur, cette diplomatie, cet entregent, cette mémoire, entièrement investis dans le livre, pour le livre. Pour tout cela et tout ce que j'oublie de mentionner, au nom de tous, Bernard, merci !

Benoît Dubois

Introduction

Reconstruire l'avenir



© Aurélie Delsoir

Il a suffi de presque rien, il a suffi d'un grain de sable, même moins encore au microscope, pour gripper toute la machine : le minuscule coronavirus nous a brutalement rappelé que nous faisons partie d'une seule et même chaîne, celle du livre. Outre, bien sûr, notre appartenance à une seule et même humanité.

Il a suffi d'une ordonnance de fermeture des librairies pour mettre distributeurs, éditeurs et auteurs à l'arrêt. Et pour placer chacun d'eux, chacun de nous, face à quelques douloureux constats. Notre chaîne est une mécanique fine, entre autres dans ses flux : qu'une mise en place manque et le poids des retours fait exploser la trésorerie. Notre fonctionnement se conçoit dans la durée : librairies fermées en mars, éditeurs en difficultés à l'automne, auteurs sans droits au printemps.

L'interdépendance est établie à chaque étape : l'activité en librairie se nourrit de nouveautés éditoriales, celles-ci entretiennent le catalogue, les auteurs vivent aussi d'animations et ateliers...

Il a suffi de quelques semaines de rêve ou cauchemar éveillé pour comprendre que la sortie de crise serait meilleure pour tous si elle était coordonnée et donc conçue solidairement. Et oui, le plan d'aide du secteur du livre adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles est le résultat du travail commun des Fédérations professionnelles rassemblées au sein du PILEn.

“

Il a suffi de quelques semaines de rêve ou cauchemar éveillé pour comprendre que la sortie de crise serait meilleure pour tous si elle était coordonnée et donc conçue solidairement.

Alors, il nous suffirait maintenant de transformer cette sortie de crise en nouveau départ pour promouvoir nos talents, nos créations, nos labels, nos catalogues, nos auteurs, vers le grand public, les libraires, les bibliothécaires, les médias. Et mettre durablement en lumière l'édition belge. Pour cela rien de tel que la mise en commun de nos énergies : voilà notre programme d'action pour les mois à venir !

Benoît Dubois

L'ADEB EN UN COUP D'



L'ADEB A 85 ANS

Fondée en 1935, l'Association des Éditeurs Belges (ADEB) est une fédération professionnelle qui a pour vocation la représentation, l'information et l'animation de tous les éditeurs professionnels, diffuseurs et distributeurs de livres belges francophones, sur tous supports, en Belgique comme à l'étranger. De ce fait, l'ADEB est le porte-parole de ces professions.

Plus d'infos pages 9 à 11

67 MAISONS D'ÉDITION MEMBRES

L'ADEB est fière de représenter 67 maisons d'édition belges et quatre distributeurs. Nos membres sont identifiables dans l'annuaire en ligne (adeb.be/annuaire_des_editeurs) par la mention «ADEB». En un an, 17 nouveaux membres ont par ailleurs rejoint l'ADEB. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Plus d'infos page 82



UN NOUVEAU DIRECTEUR

En 35 ans passés à la tête de l'ADEB, **Bernard Gérard** a su faire de notre association un partenaire privilégié et reconnu du secteur. Par ailleurs directeur général de Copiebel depuis sa création en 1999, il a pris ce 1er avril, une retraite bien méritée. **Benoît Dubois**, qui connaît bien l'ADEB pour en avoir été le président durant 8 ans, a repris le flambeau. Depuis juin 2019, il avait déjà rejoint l'équipe à temps partiel pour assurer une parfaite transition. **Plus d'infos pages 4 & 79**

L'ADEB EN UN COUP D'

VISIBILITÉ DU SECTEUR

L'ADEB se veut une vitrine de l'édition belge professionnelle :

- Son site internet répertorie l'ensemble des éditeurs et distributeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec leurs spécificités.
- L'ADEB relaie également les actualités et événements du monde de l'édition via son site internet, sa newsletter et ses réseaux sociaux.

Plus d'infos pages 41 à 45



DEUX CAMPAGNES

- En 2020, l'ADEB a réitéré sa campagne « **Tout le monde lit** » en faveur de la promotion de la lecture, et pour laquelle elle a reçu le Haut patronage de la Reine.
- Elle a également mis sur pied une nouvelle campagne baptisée « **Des livres belges dans votre valise** ». Elle sera lancée officiellement en juin, accompagnée d'un challenge de lecture.

Plus d'infos pages 46 & 47

DES FORMATIONS

Outre les formations organisées dans le cadre du PILEn (Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique), l'ADEB a organisé au cours de l'année écoulée cinq formations spécifiques pour les éditeurs. Elle se lance aujourd'hui dans les webinaires et a également noué un partenariat avec le CEPEGRA (Centre de compétences du FOREM).

Plus d'infos pages 12 & 13





UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 268 MILLIONS €

En 2018, le secteur de l'édition a réalisé un chiffre d'affaires de 268 millions €. La production de livres en Fédération Wallonie-Bruxelles est tirée par trois secteurs : la bande dessinée, les sciences humaines et le scolaire couvrent ensemble 90 % de la production. **Plus d'infos : adeb.be**

EXPORT : 64,5 %

L'édition belge bénéficie d'un rayonnement important : 64,5 % de la production en langue française est exportée. Les exportations sont tirées par nos deux secteurs essentiellement exportateurs que sont la bande dessinée et les livres jeunesse, en croissance continue depuis 2015.

Plus d'infos pages 49 à 54

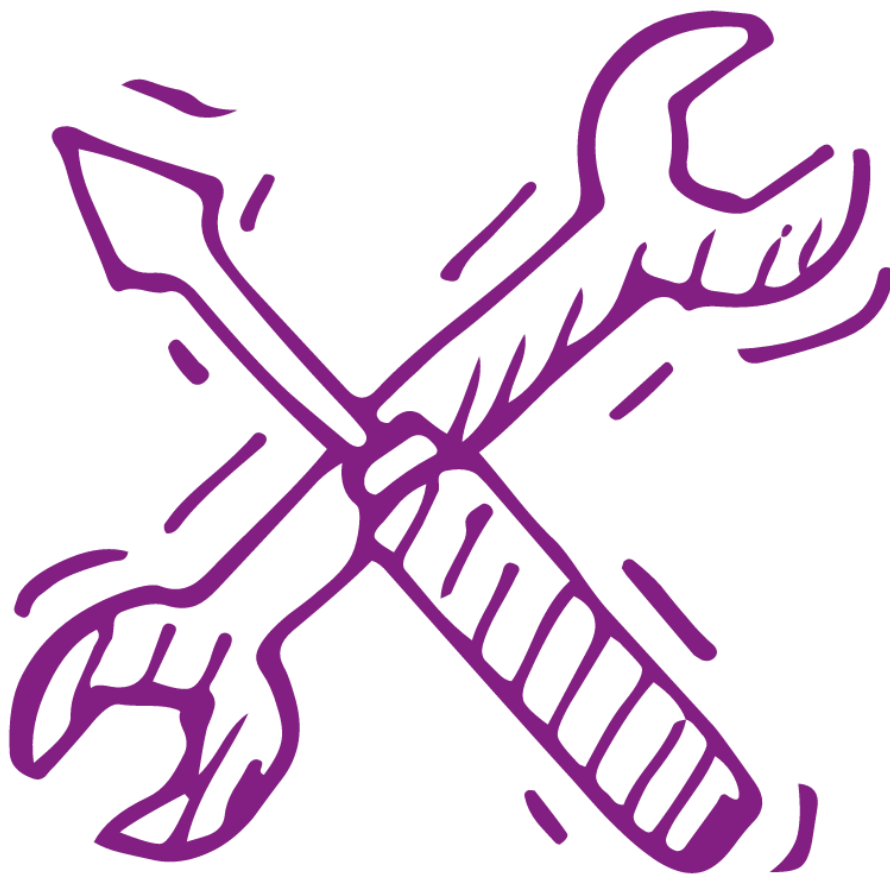


14.600 EMPLOIS

Selon une étude de l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) intitulée « Le poids économique des industries culturelles et créatives en Wallonie et à Bruxelles » (2014), le secteur du livre et de la presse génère 5.500 emplois à Bruxelles et 9.100 emplois en Wallonie. La même étude place le secteur en numéro un en termes de valeur ajoutée des industries culturelles & créatives.

CHAPITRE 1

Missions & services



7. MISSIONS

RASSEMBLER

Rassembler toutes les maisons d'édition, quelles que soient leur taille ou leur spécialité, ainsi que tous les diffuseurs et distributeurs.

REPRÉSENTER

Représenter en Belgique et à l'étranger l'édition belge francophone en tant que secteur d'activités économique et culturelle à haute valeur ajoutée.

PROMOUVOIR

Promouvoir l'édition belge francophone dont l'ADEB est la vitrine.

SUIVRE & ENCOURAGER

Suivre et encourager la professionnalisation et les développements de l'édition numérique, et assister les éditeurs en fonction de leurs besoins.

2. SERVICES

En septembre 2019, Benoît Dubois, avec sa casquette de futur directeur, a entrepris de rencontrer les membres de l'association. L'occasion de les sonder sur leurs défis stratégiques, d'écouter leurs envies, remarques et suggestions. Et de revoir la liste des services proposés, désormais structurée comme suit :



CONSEILS

Du conseil juridique, fiscal, bonnes pratiques, expertise...



FORMATIONS

Des formations en relation avec le métier d'éditeur



VISIBILITÉ

Pour chacun individuellement et pour le secteur collectivement



INFORMATION

Statistiques, vie du secteur, évolutions, lois, distribution



UN LIEU

Un lieu d'échange et de réseautage, mais aussi un espace de bureau/réunion



EXPORT

Des solutions à l'export



PARTENARIATS

Coordination d'actions (parapluie collectif)



MUTUALISATION

Possibilité d'adhérer à une assurance collective en responsabilité civile et professionnelle avantageuse

À LA LOUPE...



Conseils

L'ADEB propose **des services d'expertise et de consultation** (gratuits pour les membres) dans les domaines suivants :

- Aspects numériques de la profession (coaching personnalisé, suivi spécifique...)
- Aspects juridiques de la profession (droits & obligations, contrats avec les auteurs...)
- Respect du décret relatif à la protection culturelle du livre (champ d'application...)
- Réglementation en matière de droit d'auteur (au niveau belge et européen)
- Gestion économique d'une maison d'édition (gestion des stocks, stratégie marketing)
- Questions d'export (conseils à l'exportation, définition d'une stratégie...)
- Diffusion/distribution (entre autres sur les différents aspects contractuels)
- Introduction d'une demande de soutien auprès des pouvoirs publics.

Le service le plus sollicité par les membres de l'ADEB concerne les aspects juridiques de la profession. L'ADEB a été consultée notamment en matière de gestion économique, de piratage, de droits d'auteur, d'open access. Les aspects relatifs au nouveau décret sur le prix fixe du livre soulèvent également toujours énormément de questions.

Notre équipe est par ailleurs régulièrement consultée sur les formalités du métier d'éditeurs. C'est pourquoi, elle a publié sur son nouveau site internet une **foire aux questions (F.A.Q.)** accessible (adeb.be/outils/f-a-q) tant aux membres qu'aux non membres.

Formations

Dans le but de professionnaliser davantage encore le secteur, l'ADEB organise plusieurs fois par an, sous forme de « **lunches malins** » désormais en partenariat avec les Éditeurs singuliers, **des formations liées aux métiers de l'édition**. Celles-ci sont **gratuites pour les membres des deux associations**, mais ouvertes également aux non-membres moyennant une participation de 25 € HTVA.

Les supports de ces formations sont consultables sur le site internet de l'ADEB (adeb.be/outils/les-formations).

À la demande de ses membres installés en Wallonie, l'ADEB veille désormais à décentraliser certaines de ses formations. Et adoptera de plus en plus le format « en ligne ».

Au cours de l'année écoulée, cinq formations spécifiques pour les éditeurs ont été organisées :

- **Formation aux médias : comment rédiger un communiqué de presse impactant ?** le 10 septembre 2019 par Natalie Slegers
- **Les bonnes pratiques de gestion** (gestion financière, gestion des stocks, contrats d'édition, paiement des droits d'auteurs...) le 3 octobre 2019 par Fabienne Rynik
- **Le b.a-ba des métadonnées** le 22 novembre 2019 par Sophie Vandepontseele & Ann Van Camp
- **Orthotypographie** le 16 janvier 2020 par Gérald Purnelle
- **Le prix du livre - deux ans plus tard... Et après ?** le 24 janvier 2020 par Simon Casterman (Casterman), Anne Lardot (MDS), Sonia Lefevbre (FWB) et Yves Limaugue (À Livre Ouvert)

Initialement prévue le 31 mars, notre formation sur les nouvelles règles en vigueur pour les sociétés culturelles avec Alicia Cauwenbergh, une des auteurs de l'ouvrage « Le nouveau visage des ASBL après le 1er mai 2019 », est postposée au 30 juin.

Suite à la pandémie, l'ADEB a revu l'organisation de ses « lunches malins » et mis au point une formule de webinaires. Le premier sujet abordé :

- **Banque du livre : mode d'emploi** le 9 juin 2020 par Gaëlle Charon et Isabel Bravo (Banque du livre)

À ces formations, s'ajoutent celles destinées à **l'ensemble de la chaîne du livre** et organisées **dans le cadre du PILEn** (Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique).

Cette année, l'ADEB a également noué un **partenariat avec le CEPEGRA** (Centre de compétences du FOREM) qui sera déployé très prochainement.



CHAPITRE 2

Priorités



1. COVID-19

Personne n'avait prévu qu'un pangolin chinois viendrait chambouler la liste de nos priorités de l'année et remodeler notre programme. Avec l'Horeca, la culture est le secteur le plus touché. La crise sanitaire et économique a contraint un nombre important d'acteurs de la chaîne du livre à recourir au chômage temporaire. Il est encore beaucoup trop tôt aujourd'hui pour en évaluer les conséquences. Suite à un sondage mené en avril au sein de la profession, l'ADEB estime néanmoins que

le chiffre d'affaires baissera de 25 à 60 % selon les secteurs éditoriaux. Dès le début de la crise, elle s'est fait le relais des éditeurs auprès des ministres (principalement auprès du Cabinet de la ministre de la Culture, Bénédicte Linard, et celui du Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet), de la Première ministre Sophie Wilmès et des pouvoirs publics compétents.



> 25 %

Pour les éditeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ADEB estime (sur base d'un sondage réalisé auprès de la profession) le manque de chiffre d'affaires sur l'année 2020 entre 25 et 60 % en fonction des secteurs

INFORMATION DES MEMBRES

Tout au long de la période de confinement, l'ADEB a régulièrement communiqué auprès de ses membres les mesures à leur disposition et les différents leviers à activer.

Pour aider ses membres à faire face à la crise, l'ADEB, grâce à l'aide précieuse de Catherine Schoemann (Dupuis) et de Simon Casterman, a rédigé une synthèse des mesures à prendre pour que les entreprises puissent bénéficier, entre autres, du chômage temporaire. Un bel exemple qui illustre la solidarité entre nos membres de toutes tailles et la mutualisation des services qui existent au sein de l'ADEB.

INTERPROFESSION

Une réponse à la crise s'est rapidement organisée également au sein du PILEn (Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique) avec comme objectif prioritaire la définition des demandes du secteur « livres » auprès des pouvoirs publics pour soutenir la reprise après le confinement.

2. PROMOTION DE LA LECTURE

La première préoccupation de l'ADEB est la **promotion de la lecture auprès des enfants**. Les résultats en compréhension à la lecture des élèves belges francophones à 9 ans régressent d'année en année. Demain, qui nous lira encore? Des manifestations en faveur du livre et de la lecture existent en Fédération Wallonie-Bruxelles, parfois depuis longtemps (Foire du livre, Fureur de Lire, Lire dans les parcs...), des mesures ont été prises (« Plan Lecture »), de nombreuses personnes motivées agissent au quotidien (enseignants, bibliothécaires, associations). Pourtant, les résultats de nos élèves ne cessent de reculer.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le niveau de maîtrise de la langue maternelle en 4e primaire est dramatiquement faible. Selon l'étude internationale PIRLS 2016 (Progress in International Reading Literacy Study), **nos élèves occupent la dernière place du classement des pays européens, 35 % d'entre eux ne dépassent pas le niveau de compétence le plus élémentaire.**

L'étude PISA 2018 (Programme International de Suivi des Acquis des élèves) confirme qu'à **15 ans, nos ados lisent moins bien que la plupart des élèves des pays de l'OCDE.**

35 %

D'après la dernière étude internationale PIRLS, 35 % de nos élèves de 9 ans ne dépassent pas le niveau de compréhension à la lecture le plus élémentaire

Plus d'infos : <https://tinyurl.com/tk3gjzl>

PIRLS 2016

Les niveaux insuffisants



UE 16 %

FWB 35 %

Le niveau excellent



UE 11 %

FWB 3 %



Source : <https://tinyurl.com/r8w7f4y>

On constate en Fédération Wallonie-Bruxelles une **augmentation des élèves au niveau de lecture faible** et une **raréfaction des jeunes lecteurs très performants**. Or, la compréhension à la lecture est l'outil primordial pour avancer dans tous les apprentissages et dans la formation. Des élèves bien formés seront, demain, des citoyens compétents. En tant que professionnels du livre, nous estimons qu'il est de notre responsabilité d'apporter notre contribution à cet indispensable combat en faveur de la lecture et de la maîtrise du français.

Pour contribuer activement à la promotion de la lecture, l'ADEB a mis sur pied deux campagnes, « Tout le monde lit » et « Des livres belges dans la valise » (toutes deux détaillées au chapitre « Communication » du présent rapport d'activités). Elle a également lancé en 2017 l'opération « Éditeurs en classe ».

ÉDITEURS EN CLASSE

Le concept

Un éditeur (jeunesse, scolaire, BD...) se rend dans une classe (primaire ou secondaire ; une priorité est accordée aux écoles ayant un indice socio-économique situé entre 0 et 10) pour **présenter aux élèves les différentes facettes de son métier, parler du plaisir de lire et du monde de l'édition belge en général.**



En pratique...

L'ADEB a constitué un petit groupe d'éditeurs volontaires, qu'elle profite de ces lignes pour remercier. Au cours de l'année écoulée, Alice, Averbode-Erasme, Casterman, Dargaud-Lombard, Kana, Mijade, Pastel et Van In se sont portés volontaires pour se rendre dans des classes et partager leur expérience. La promotion de l'action a été faite par e-mail et via internet, puis largement relayée par la Promotion des lettres. Plus d'une cinquantaine d'écoles se sont montrées intéressées.



Bilan

Vu l'affluence des inscriptions, toutes les demandes n'ont malheureusement pu être satisfaites. Seules quatre visites* ont eu lieu cette année par Simon Casterman (Casterman) et Timothée Guédon (Kana). Certaines visites prévues ont dû être postposées en raison de la fermeture des écoles suite à la crise du coronavirus. Elles reprendront à la rentrée de septembre.



***Les écoles visitées** : Saint-Paul-Régina-Pacis (Simon Casterman le 22 novembre 2019), les Dames de Marie (Simon Casterman le 20 janvier 2020), Notre-Dame de Laeken (Simon Casterman) et l'école des 7 Bonniers (Timothée Guédon le 21 février 2020).

3. PRIX RÉGLEMENTÉ DU LIVRE



En 2019, après des décennies de tergiversations et l'échec de pas moins de 19 propositions de loi, le royaume tout entier – du nord au sud en passant par la capitale – s'est retrouvé doté d'un « prix fixe du livre » (voir ligne du temps ci-dessus).

CHAMP D'APPLICATION

Dans la pratique, le décret francophone prévoit que **tout éditeur et importateur est tenu de fixer un prix de vente au public**. Ainsi, les éditeurs étrangers qui vendent des ouvrages chez nous doivent fixer un « prix public » pour chaque livre, dont le montant (dès 2021) ne pourra être plus élevé que celui pratiqué dans le pays d'édition.

Ce prix devra être respecté durant **deux ans** (six mois pour les livres millésimés, douze mois pour les bandes dessinées) à compter de la publication du livre. Les éventuelles **ristournes** ne pourront pas dépasser **5 %** du prix public pendant cette période. Le décret s'applique à tous les livres **en français** (écrits en français ou traduits en français), tant imprimés que numériques. Seuls les magazines, annuaires, agendas, brochures, albums à colorier ou à découper, les livres d'occasion (déjà achetés une fois par un consommateur final), les cahiers de musique ou livres endommagés sortent du champ d'application du décret. Le livre juridique spécialisé peut également faire l'objet d'un prix de gré à gré entre l'éditeur-détaillant et le consommateur final dans la mesure où cette vente inclut des services de mise à jour ou des adaptations spécifiques liées à l'évolution de la législation belge ou européenne.

4 %

Depuis le 1er janvier 2020, la **tablette** est limitée à 4 %. Elle sera définitivement supprimée le 1er janvier 2021.

Tout éditeur peut décider de modifier ses prix quand il le souhaite, y compris pendant les périodes de blocage des prix (six mois pour les livres millésimés, douze mois pour les bandes dessinées et deux ans pour tous les autres livres - dont les manuels scolaires) à la condition que ces modifications soient communiquées à l'ensemble du réseau de distribution au moins 15 jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux prix. Ce délai est ramené à deux jours pour les livres numériques.

La loi prévoit certaines exceptions au « prix unique », notamment pour les écoles et les bibliothèques, qui pourront bénéficier d'une remise jusqu'à 15 %. Les établissements d'enseignement pourront bénéficier d'une remise de maximum 25 % pour l'acquisition de manuels scolaires.

SANCTIONS

L'ADEB s'efforce de répondre aux questions qui lui sont adressées. Elle joue aussi un rôle d'intermédiaire entre ses membres et la Fédération Wallonie-Bruxelles lorsque des infractions sont suspectées.

En cas de non respect du décret, des sanctions sont prévues. Une Commission indépendante de règlement extrajudiciaire des litiges (CIREL) a été mise en place en janvier 2019. Elle est compétente pour toute infraction à la législation sur le prix du livre en Communauté française. Simon Casterman (éditions Casterman) et Olivier Barbé (MDS) y siègent pour l'ADEB.

Le 24 janvier dernier, l'ADEB organisait un « lunch malin » pour répondre aux questions des éditeurs sur le sujet. Le panel d'experts était composé d'Anne Lardot (directrice des ventes MDS), de Sonia Lefebvre (FWB), d'Yves Limage (Librairie À Livre Ouvert et coprésident du SLFB) et de Simon Casterman (directeur des éditions Casterman et président de l'ADEB). On en retiendra notamment la demande des éditeurs juridiques d'être reçus par la CIREL pour que ses experts puissent mieux comprendre leurs enjeux.

PRIXDULIVRE.BE

Lancé en janvier 2020, le site donne accès aux infos commerciales (prix de vente, remises autorisées, parution, etc.) des livres vendus en Belgique francophone

ÉVALUATION DU DÉCRET

L'ADEB appelle à une évaluation complète du décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre à laquelle elle souhaite être partie prenante tout comme les importateurs/distributeurs belges.

4. DISTRIBUTION EN BELGIQUE & À L'ÉTRANGER

Dans la convention liant l'ADEB à la Fédération Wallonie-Bruxelles figure une mission d'analyse et de négociation pour le prix du transport du livre. Il est apparu opportun à la Fédération de mener préalablement une analyse complète de la distribution. Une mission validée par le ministère de la Culture a été confiée à l'ADEB en vue d'établir un état des lieux de la diffusion et de la distribution des éditeurs belges en Belgique et en France. Elle veillera aussi à analyser les évolutions en cours, entre autres liées au décret réglementant le prix du livre et à la crise du Covid-19 qui s'est invitée en cours de travail.

L'étude concernant le territoire belge a été déposée fin mai 2020, le chapitre concernant la France devant suivre rapidement. Les résultats reposent sur une trentaine d'interviews réalisées avec des éditeurs, des diffuseurs, des distributeurs, des grossistes et des libraires. Une enquête a aussi été adressée aux éditeurs qui se déclarent autodiffusés ou autodistribués dans l'Annuaire des éditeurs présenté sur le site de l'ADEB.

À l'issue de cette analyse, nous avons pu réaliser une cartographie de la distribution du livre et nous avons également pu sonder la stratégie d'avenir des grands distributeurs suite à la disparition de la table, ce qui était l'objectif fixé. Mais nous avons pu aussi mettre en avant, d'une part, des problèmes structurels de la distribution qui étaient restés cachés jusqu'à présent et, d'autre part, la complexité des chaînes commerciales du livre. Entre des organisations centralisées et industrielles et des commercialisations artisanales, de nombreuses solutions de diffusion-distribution cohabitent.

CARTOGRAPHIE

La cartographie montre que de nombreux intervenants interagissent dans la chaîne commerciale du livre. Elle montre aussi que les combinaisons diffuseur-distributeur et Belgique-France sont diversifiées. Il est donc indispensable que l'informatique vienne au secours des libraires pour aiguiller leurs commandes et que les éditeurs soient sensibilisés à l'utilité des bases de données.

25

Les diffuseurs, plus de 25 cités dans le planogramme, sont de tailles très différentes et offrent une variété de services qui couvrent tous les besoins des éditeurs et de leurs clients.

Demandez à l'ADEB son planogramme !

PROBLÈMES STRUCTURELS CACHÉS

Les diffuseurs-distributeur de grande taille visent un rendement maximal à leurs opérations de mise en place et de distribution. Ce faisant, ils ont été amenés au fil du temps à segmenter de façon de plus en plus fine leur clientèle et à laisser le soin à d'autres acteurs de fournir les clients les moins en adéquation avec leur modèle économique.

C'est là que les grossistes peuvent jouer leur rôle. Mais ces derniers ont mal supporté les différents mouvements du marché. Il en reste aujourd'hui peu qui ne sont pas en difficulté. Ils subissent déjà les effets de la suppression de la table. Et à cette situation, vient s'ajouter la crise du Covid-19 ce qui les fragilise encore et qui risque de limiter la fourniture des petits points de vente et les possibilités de distribution indépendante pour bon nombre d'éditeurs belges.

UNE DIFFUSION-DISTRIBUTION « INDUSTRIELLE » SOUS PRESSION

De grands groupes éditoriaux se sont formés dans le monde francophone mais aussi à l'international, par le rachat et la concentration de nombreuses maisons d'édition. Chacun d'entre eux a été amené à organiser et centraliser sa diffusion et à industrialiser sa distribution. Ces outils de diffusion-distribution partagent le même modèle économique : le maintien ou la hausse des résultats par la hausse de leur productivité. Efficacité, flux clairs, relations « normées », coûts réduits, rapidité, souplesse...

Avec des conséquences négatives : plus de titres à vendre, des librairies engorgées, la durée de vie des livres réduite, plus de retours à traiter... Mais aussi positives : la possibilité de financer des équipes de représentants, un service de proximité et des informations pertinentes pour les clients, des coûts de transport diminués par le regroupement des commandes des libraires vers moins de fournisseurs, des outils de gestion et de connaissance du marché pour les éditeurs...

Par ailleurs, certains de ces groupes ont des filiales en Fédération Wallonie-Bruxelles (Dilibel, Interforum Benelux) qui assurent à certains éditeurs belges une diffusion-distribution professionnelle sur leur propre territoire et aux libraires un service de très grande qualité. Le financement était en partie assuré par la table dont la disparition pourrait remettre en cause l'existence même de ces entreprises.

UNE CHAÎNE DU LIVRE « ARTISANALE » À OUTILLER

Une chaîne du livre « artisanale », terme choisi sans aucune connotation péjorative, s'est développée sur une route parallèle. Elle est constituée d'éditeurs qui, suite à des refus, des pertes d'exploitation ou par choix, ne peuvent avoir recours aux services des diffuseurs-distributeurs professionnels. Ils sont en recherche de visibilité pour leurs catalogues et de circuits de vente complémentaires lorsque les circuits captifs ne sont pas suffisants pour atteindre l'équilibre des comptes.

Le plus souvent, ces éditeurs qui font le choix de l'autodiffusion et de l'auto-distribution, méconnaissent les fonctions commerciales de chacun des acteurs et sont déconnectés des outils de vente informatisés, devenus indispensables pour accéder aux points de vente traditionnels.

UNE SITUATION PARADOXALE

Le paradoxe vient de ce que ces deux modes de fonctionnement servent à la fois de repoussoir et d'eldorado :

- Les éditeurs artisanaux se plaignent de ne pouvoir trouver de partenaire distributeur qui les accepte, mais peu peuvent entrer dans les exigences de l'appareil industriel. Ils aimeraient avoir une place au soleil dans les librairies, mais ne leur offrent pas toujours une garantie d'efficacité.
- Les libraires se plaignent des conditions des distributeurs industriels mais reconnaissent dans la même phrase que ce modèle d'efficacité est inégalable.
- Les distributeurs aimeraient bien élargir leur base d'activité (pour certains surtout suite à la perte de la table), mais n'ont pas une approche différenciée pour un circuit moins performant à leurs yeux et se dépêchent de sous-traiter les clients de niche aux grossistes.

SUGGESTIONS

En matière de suggestions, en guise de conclusion provisoire à cette analyse, soulignons trois points d'attention :

- Le rôle de l'éditeur avec, d'une part, son rôle commercial et, d'autre part, les étapes qu'il devrait franchir pour acquérir une meilleure visibilité, le *minimum minimorum* à réaliser pour entrer en librairie : une série de formations pratiques, de tables de discussion bilatérales, pour mettre en avant les vertus d'une analyse marché, le nécessaire référencement des métadonnées, la présence sur Banque du Livre (et Prix du livre), l'indispensable outil de distribution performant en délai, coût d'envoi et facturation.

- À travers toute cette étude, nous n'avons rencontré que des éditeurs créatifs et passionnés qui se battent pour tous les livres qu'ils choisissent d'éditer et qui cherchent, parfois par des voies détournées, à leur faire rencontrer leur public. Pour les plus petits d'entre eux, là aussi des formations et des aides à l'utilisation des outils digitaux et des réseaux sociaux seraient à envisager.
- Le rôle qui va devenir crucial d'un vrai grossiste, ouvert aux clients délaissés de l'appareil industriel, c'est-à-dire à la fois les vendeurs et les éditeurs ; non pas un nouvel entrant mais peut-être une solution mutualisée, basée sur le savoir-faire des acteurs actuels expérimentés.

5. SOUTIEN À LA CRÉATION

En matière éditoriale, le soutien aux créateurs passe aussi par le soutien à **l'éditeur** qui **assume tout le risque commercial** dans son rôle de **porteur de culture**.

Les réflexions en cours (entre autres depuis la France avec le « rapport Racine ») doivent impérativement associer la fédération professionnelle des éditeurs. L'ADEB partage les craintes du Syndicat national français de l'édition (SNE), qui réclame de prendre en considération l'ensemble de la filière – l'auteur, l'éditeur, le diffuseur, le libraire et le lecteur – dans ces réflexions « car c'est une chaîne dont tous les maillons sont fragiles et interdépendants ».

Ces réflexions devront également porter sur les problématiques de l'*open access* et du décret gratuité, développées plus loin dans ce chapitre.

Il ne faudra pas négliger non plus les conséquences potentielles du « tout gratuit » prôné durant la crise corona. Les beaux gestes de solidarité ne doivent évidemment pas impacter le futur des créateurs...

b. OPEN ACCESS

L'ADEB soutient le principe de la diffusion la plus large possible du savoir. Mais d'un savoir satisfaisant aux critères de qualité les plus élevés qui nécessite dès lors un cadre suffisamment solide, tant aux niveaux juridique qu'économique.

Les éditeurs membres de la section scientifique de l'ADEB s'efforcent de fournir une édition de haute qualité et de la rendre disponible à une échelle aussi large que possible. Ils participent, dans leurs domaines d'activité respectifs, au développement et à la mise en valeur d'un savoir riche et varié.

La définition de périodes d'embargo suffisantes et adaptées aux particularités des secteurs concernés permettant aux revues de choisir leur modèle économique (par exemple, en équilibrant le gratuit et le payant), est l'unique garantie de la diversité et de l'indépendance de la recherche scientifique et du débat public.

OPEN ACCESS

(de l'anglais « libre accès »)

Consiste en un accès en ligne et gratuit à la Recherche financée par des fonds publics. Cet « accès ouvert » peut être mis en place selon deux modalités non exclusives, chacune présentant des dispositions spécifiques: soit par archivages (« voie verte ») sur des dépôts numériques en accès libre, soit par publication dans une revue directement diffusée en libre accès (« voie dorée »).

*Source : section scientifique de l'ADEB

LES ÉDITEURS SCIENTIFIQUES



Près du tiers du chiffre d'affaires de production



Participent à la circulation des idées et des savoirs



Pour l'open access à certaines conditions

PRINCIPES À RESPECTER



Uniquement les revues



Délai d'embargo

*Source : section scientifique de l'ADEB

Plusieurs zones grises existent parce que deux législations coexistent : le « décret Marcourt » et la loi fédérale (nouvel article XI 196 2/1 du Code de droit économique).

- La loi fédérale prévoit la simple faculté de dépôt dans une archive institutionnelle. Elle prévoit aussi la mention obligatoire de la source d'origine et établit un effet rétroactif.
- Le « décret Marcourt » quant à lui impose une obligation de dépôt (non une faculté), ne prévoit pas de référence obligatoire à la publication originale et n'établit pas de principe de rétroactivité.
- Quels seront les effets du « décret Marcourt » sur une publication issue d'une collaboration entre chercheurs relevant d'établissements d'enseignement appartenant à des communautés (dont linguistiques) différentes ? Violation (et donc confiscation) du droit de communication et de reproduction de l'auteur (flamand, par exemple).

Les éditeurs réclament une évaluation à laquelle ils veulent être partie prenante (en 2020 ou en 2021) de l'impact de l'application de ce décret qui devra inclure les observations des éditeurs concernés.

PLAN S

L'ADEB participe au groupe de travail de la Fédération des Éditeurs Européens visant le Plan S. Ce dernier est supporté par la cOAlition S, comprenant à présent 24 bailleurs de fonds nationaux européens ainsi que des bailleurs de fonds européens (la Commission européenne et le Conseil européen de la recherche). Le groupe est ouvert à toute organisation désirant se conformer à leurs principes. Leur finalité : accélérer l'activité scientifique en rendant les résultats de la recherche immédiatement en libre accès (cela signifie pas d'embargo, publications sous licence CC-by par défaut, sans transfert de droits d'auteur et récusant le modèle hybride de publication excepté à titre transitoire).



OPEN-ACCESS.BE

Lancé en janvier 2020 en partenariat avec la GEWU, le site défend une version viable pour les éditeurs de l'*open access*.

SITE INTERNET

Le site internet <https://open-access.be> est un bel exemple de la collaboration avec nos collègues du Nord du pays. Il a été lancé en janvier 2020. De nouveaux contenus y sont depuis régulièrement ajoutés.

7. DROIT D'AUTEUR : LÉGISLATION & FISCALITÉ

RÉMUNÉRATION DES ÉDITEURS POUR LES REPRODUCTIONS/COMMUNICATIONS ET AUTRES UTILISATIONS DE LEURS ÉDITIONS

30 juin 1994
La loi sur le droit d'auteur introduit une **exception pour reprographie** et accorde aux auteurs et éditeurs une rémunération pour corriger le préjudice subi par la copie de leurs œuvres

1997
Un arrêté royal charge **Reprobel** de collecter et distribuer les droits pour reprographie

2001
La directive Société de l'information oblige les États qui mettent en oeuvre une telle exception au droit d'auteur de prévoir une **compensation pour les ayants droit**

2010
HP conteste la redevance sur les appareils payée à Reprobel devant le Tribunal de première instance de Bruxelles

Novembre 2013
La Cour d'appel de Bruxelles (saisie de l'action en appel de HP) pose des **questions préjudicielles** à la CJUE concernant les compensations des auteurs et éditeurs

12 novembre 2015
La CJUE **clarifie** les dispositions de la **directive** concernant la reprographie. Début du **lobby politique** mené par l'ADEB et Copiebel

22 décembre 2016
Un nouvelle loi modifie certaines dispositions du livre XI CDE et adopte le **principe de rémunération propre pour les éditeurs**

5 mars 2017
Adoption des **arrêtés d'exécution** concernant la rémunération pour la reprographie et les reproductions papier

12 mai 2017
L'arrêt de la **Cour d'appel de Bruxelles** donne raison à **Reprobel**

31 juillet 2017
Un arrêté royal prévoit un **régime spécifique pour l'enseignement et la recherche**

Janvier 2018
HP introduit un **pouvoir en cassation**

20 juillet 2018
Le Conseil des ministres opte pour la réintroduction des éditeurs dans la **copie privée** de manière indépendante aux tarifs d'AuVibel

2018
Nouveau mandat accordé à Reprobel pour les **impressions**

26 mars 2019
Vote en **Commission économie** de la réintroduction des éditeurs dans la copie privée

1er septembre 2019
Réintroduction des éditeurs dans la rémunération pour la copie privée

09 déc 2019
Élargissement du mandat impression de Reprobel à **certaines formes de réutilisation numérique**

Depuis le 1er septembre 2019, les éditeurs belges sont enfin réintroduits dans la copie privée (mais toutefois sans tarif pour les appareils de type reprographique à l'heure actuelle). Une victoire que l'ADEB et Copiebel doivent principalement au rôle de leader qu'elles ont mené, entre autres par le biais de Bernard Gérard, agissant en tant que vice-président et président du Collège des éditeurs de Reprobel, et qui se bat depuis 2015 en faveur de ces dossiers épineux.

En 2019, l'ADEB a rejoint le **Conseil Central de l'Économie** pour y défendre le secteur des éditeurs de livres. La même année, elle a également été acceptée en tant qu'invité externe au sein du **Conseil de la Propriété Intellectuelle** pour suivre les diverses évolutions législatives du droit d'auteur belge.

137.896.959,99 €

Le préjudice annuel subi par les ayants droit en raison de l'exception pour copie privée a été estimé par le bureau d'études iFORi, à la demande du SPF Économie, entre 9.738.966,10 et 137.896.959,99 €.

Le régime fiscal des droits d'auteur est en danger par une utilisation abusive du concept de droit d'auteur. La disparition de ce régime fiscal porterait un coup sévère à la création.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la priorité en matière de droit d'auteur va à la juste communication à l'attention des écoles, où le phénomène de photocopillage reste bien présent.

L'ADEB et ses membres ont par ailleurs constaté durant la pandémie une **tendance croissante au partage gratuit par le grand public d'œuvres pourtant protégées par le droit d'auteur**. L'ADEB craint que ces habitudes perdurent au-delà de la crise. Une vigilance toute particulière devra être apportée afin de veiller au respect des droits d'auteur en toutes circonstances.

DROIT D'AUTEUR EUROPÉEN



L'article 16 de la directive 2019/790 dite DSM (initialement 12 de la proposition de cette directive) s'avérait notamment primordial en termes de reconnaissance du principe de compensation équitable des éditeurs au niveau européen qui avait été mis à mal suite aux insécurités produites par l'affaire HP Reprobél devant la Cour de Justice de l'Union Européenne (C-572/13)

La directive 2019/790 introduit de nouvelles exceptions à venir en droit belge :

Les articles 3 et 4 introduisent une exception spécifique au droit de reproduction en vue de procéder à des fouilles de textes et de données et une exception générale permettant de fouiller des textes et des données accessibles licitement (sachant que les données/textes ne pourront, en ce dernier cas, être conservés que pendant le temps nécessaire à la fouille).

L'article 5 introduit une nouvelle exception spécifique en matière d'enseignement permettant des utilisations dans le cadre d'activités numériques et transfrontières (une nouvelle rémunération pourra, sur cette base, être intégrée dans le système belge).

L'article 6 va permettre aux institutions de patrimoine culturel (une bibliothèque accessible au public, un musée, des archives ou une institution dépositaire d'un patrimoine cinématographique ou sonore) de réaliser des actes de reproduction à des fins de préservation/conservation des œuvres présentes dans leurs collections à titre permanent.

8. LE TAX SHELTER

Depuis sa création en 2002, le système du tax shelter a permis de repositionner le cinéma belge francophone au niveau international et de faire circuler nos œuvres. **Après son élargissement aux arts de la scène en février 2017, se pose pertinemment la question de son extension au secteur de l'édition.** Cette mesure permettrait d'avoir un impact réellement significatif sur l'emploi dans les maisons d'édition belge et de redynamiser le secteur.



Et puis... la crise Covid-19 a créé un choc très important au niveau du tax shelter appliqué aux différents domaines, entraînant :

- un report de projets
- une baisse de résultats au niveau des entreprises et par conséquent, des investissements.

L'ADEB ne baisse pas les bras, mais laisse provisoirement le dossier au frigo.

9. L'ÉDITION SCOLAIRE

DÉCRET GRATUITÉ

Les éditeurs scolaires font partie des acteurs de l'enseignement et, à ce titre, sont partenaires des politiques en développement. L'annonce des dispositifs de gratuité a engendré beaucoup de troubles dans les écoles où le livre scolaire est mis sous pression alors que le financement des photocopies est autorisé par décret. Pour rappel, les photocopies en milieu scolaire incluent des pratiques de piratage systématique.



L'ADEB rappelle également que produire des contenus de qualité a un coût. Il ne faudrait pas que cette gratuité vienne mettre en péril un équilibre déjà précaire et menacer la survie des éditeurs scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seuls habilités à répondre aux exigences des socles de compétences.

PRÊT DU LIVRE SCOLAIRE

Les dispositions promouvant la gratuité de l'enseignement (secondaire) poussent les écoles à limiter les demandes d'achat de livres scolaires aux parents. Ces mêmes dispositions insistent sur la nécessité d'organiser le prêt du livre au sein de l'école. Cependant, de plus en plus d'établissements scolaires ne désirent plus s'encombrer d'un système de « procure » lourd à administrer et se tournent vers des acteurs privés pour ce faire.

Ce « prêt du livre » externalisé doit passer par un accord contractuel avec les éditeurs.

Il apparaît dès à présent que plusieurs acteurs procèdent à une forme de carrousel vendant le livre au prix catalogue et le rachetant à 60 % en bon état avant de le remettre en circulation au prix initial.

10. L'ÉDITION NUMÉRIQUE

UN TAUX DE TVA RÉDUIT

Depuis la loi du 13 avril 2019*, un taux de TVA réduit de 6 % au lieu de 21 % peut être appliqué aux publications électroniques, tel que c'était déjà le cas pour les publications papier. Une victoire pour l'ADEB qui se bat depuis une décennie pour mettre un terme à cette discrimination inadmissible entre les deux types de supports d'un même ouvrage. Notre objectif désormais : permettre aux bases de données juridiques de bénéficier du taux super-réduit de 0 % applicable aux autres publications périodiques numériques (journaux et magazine).

**PRODUCTION
ÉDITORIALE FWB
(PAPIER & NUMÉRIQUE)**



259.160 K €

**(dont 25 % en
numérique)**

LA REVENTE D'OCCASION INTERDITE

Le 19 décembre 2019, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a estimé la revente de livre numérique interdite. Dans l'affaire Tom Kabinet (C-263/18), à la satisfaction de la Fédération des Éditeurs européens et de l'ADEB, la Cour a estimé qu'à la différence d'un livre papier d'occasion, un livre numérique ne subit pas d'usure. L'e-book est généralement accompagné d'une licence d'utilisation qui stipule que le livre ne peut être utilisé que par la personne qui l'a téléchargé. L'accord de l'auteur est le seul moyen pour qu'un livre numérique puisse être revendu.

DÉVELOPPEMENTS FUTURS

La crise causée par le Covid-19 aura eu comme conséquence un recours croissant au numérique. Le télétravail était encouragé pour bon nombre d'employés, tandis que les enseignants ont pu s'appuyer sur les plateformes numériques mises à leur disposition gratuitement par les éditeurs scolaires.

L'ADEB plaide pour :

- Favoriser et soutenir les initiatives des éditeurs professionnels concernés qui seuls ont le savoir-faire pédagogique et l'expérience dans ce domaine.
- Préserver ainsi un secteur éducatif de l'édition spécifique à la Fédération Wallonie-Bruxelles (et à la Flandre) qui valorise les créations et le savoir de nos auteurs.
- Développer un pôle de compétitivité de l'édition numérique.

*Publiée le 26 avril 2019 au Moniteur Belge, modifiant l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux en ce qui concerne certaines publications.

11. LE PHÉNOMÈNE DE L'AUTOÉDITION

Suscité par des acteurs tels qu'Amazon ou Google, facilité par les logiciels d'édition accessibles au plus grand nombre, le phénomène de l'autoédition prend de l'ampleur. Il fait accroire que la valeur ajoutée d'un éditeur est nulle ou négligeable en ne servant que les intérêts des grands groupes de distributeurs numériques. De nombreux partenaires de l'ADEB s'en inquiètent et demandent une réflexion commune.

C'est ainsi que Les Auteurs, partenaires de l'ADEB au sein du PILEn, et le Service Général des Lettres et du Livre (SGLL) ont suggéré que l'ADEB prenne l'initiative d'une réflexion sur le sujet. **Quels sont les risques liés au développement de cette tendance? Quelles seraient les meilleures actions à mener?** Le SGLL aimerait avoir une réponse structurée à apporter aux nombreux auteurs qui s'autoéditeraient volontiers.

Une ébauche de réponse est apportée dans l'étude sur la diffusion-distribution menée par l'ADEB.

CHAPITRE 3

Lobby



1. MONDE POLITIQUE

En vue des élections du 26 mai 2019, puis de la formation des différents gouvernements, l'ADEB a rédigé un **mémemorandum** rappelant aux différentes formations les préoccupations de l'édition. Après la formation des gouvernements, l'ADEB a listé **les défis et chantiers d'avenir** qui attendent le monde du livre. **Les documents peuvent être téléchargés sur notre site** : adeb.be/a-propos/nos-priorites



L'ADEB a porté la voix des éditeurs partout où l'intérêt général de la profession ou l'intérêt d'un de nos secteurs le nécessitait.

Et notamment :

- auprès de la Première ministre Sophie Wilmès et des ministres fédéraux : affaires économiques (TVA, prix du livre), droit d'auteur (reprographie, copie privée, exception enseignement), concertation interfédérale, affaires européennes (directives européennes, etc.) ;
- auprès des ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles: culture et enseignement ;
- auprès des ministres de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale : open access, représentation internationale à l'export, etc. ;
- auprès des présidents et des centres d'études des partis ;
- auprès des Ministres-présidents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Régions.

Enfin, pour venir en aide aux éditeurs lourdement impactés par la crise du coronavirus, l'ADEB a entretenu de nombreux contacts avec le monde politique.

2. PILEn

Pour proposer une solution à la crise du Covid-19 profitable à l'ensemble de la chaîne du livre, l'ADEB s'est alliée aux autres acteurs de celle-ci (auteurs, libraires, bibliothécaires) pour créer un « think thank » au sein du PILEn, chargé d'œuvrer à une sortie de crise.

Né en 2012, le PILEn est porté par six associations* — dont l'ADEB — et soutenu par le Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'an dernier, le PILEn a été désigné opérateur pour le portail *prixdulivre.be*.

Le PILEn a également organisé plusieurs formations interprofessionnelles et un colloque consacré au rayonnement du livre belge. Benoît Dubois a été chargé d'en faire l'introduction et son intervention a été largement applaudie.

* Outre l'ADEB, on y trouve la Maison européenne des Auteurs et des Autrices, les Éditeurs Singuliers, le Syndicat des Libraires francophones de Belgique (SLFB), l'Association des Professionnels des Bibliothèques Francophones de Belgique (APBFB) et la Fédération interdiocésaine des Bibliothécaires et Bibliothèques catholiques (FIBBC).

3. CHAMBRE DE CONCERTATION DES ÉCRITURES & DU LIVRE

Le **décret sur la nouvelle gouvernance culturelle** a été approuvé le 27 mars 2019, en séance plénière du Parlement de la Communauté française. Cette réforme – dont le but est de « renforcer la transparence et l'impartialité des avis remis au ministre de tutelle » – opère « une refonte en profondeur des instances d'avis ». Elle met en place un Conseil supérieur de la Culture, sept Chambres de concertations sectorielles (dont celle des Écritures et du Livre) ainsi que sept Commissions d'avis (dont également celle des Écritures et du Livre). Elle crée aussi une Chambre de recours.

Dans **un arrêté ministériel du 20 février 2020** (en application du décret du 27 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle), la ministre de la Culture, Bénédicte Linard, reconnaît officiellement **l'ADEB** comme **fédération professionnelle du secteur Lettres et Livres** pour une durée de cinq ans. En conséquence, elle est habilitée à siéger à titre principal au sein de la **Chambre de concertation des écritures et du livre**, où elle pourra se faire représenter par :

- Christel Hoolans,
- Carine Lecomte,
- Luca Venanzi,
- Benoît Dubois.



L'ADEB compte des représentants tant au sein du PILEn, de la Chambre de concertation des écritures et du livre que du Fonds d'aide à l'édition, de la FÉE...

4. LOBBY INTERNATIONAL

LA FÉDÉRATION DES ÉDITEURS EUROPÉENS

Fondée en 1967 par les associations d'éditeurs belge, française, italienne, néerlandaise et allemande, la Fédération des éditeurs européens (FÉE) représente aujourd'hui 29 associations nationales d'éditeurs de livres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. Elle a son siège à Bruxelles.

22,2

Au niveau européen, le chiffre d'affaires annuel total des éditeurs de livres s'élevait à ± 22 milliards € en 2018, selon l'enquête de la FÉE. Au total, 585.000 nouveaux titres ont été publiés et 130.000 personnes étaient employées à temps plein dans l'édition de livres.

Source: bit.ly/2xvdHBI

Depuis 2018, notre confrère flamand **Rudy Vanschoonbeek** (président de Librius, administrateur de Boek.be et PDG de la maison d'édition belge Vrijdag Uitgevers) y assure la présidence, épaulé par l'Allemand Peter Kraus à la vice-présidence.

Tout au long de l'année, l'ADEB informe la FÉE. Elle suit et soutient les actions initiées par la FÉE et vice-versa. Parmi les sujets au cœur de nos préoccupations communes figurent évidemment cette année la crise du coronavirus et le droit d'auteur.

Quatre fois par an, que ce soit à Bruxelles (où elle siège) ou à l'étranger, la FÉE réunit ses membres lors de meetings saisonniers (dont deux assemblées générales). Ceux-ci sont l'occasion d'échanger entre directeurs et juristes des associations sur des sujets d'enjeu communautaire et d'organiser, le cas échéant, des actions collectives. Cette année, la FÉE a profité de son meeting à Bruxelles le 6 février 2020 pour célébrer le départ à la retraite de Bernard Gérard, qui a dirigé la Fédération européenne à son lancement.



L'UNION INTERNATIONALE DES ÉDITEURS

Créée en 1896 avec pour objectif initial de faire en sorte que les pays du monde respectent le droit d'auteur et appliquent correctement la «Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques», l'Union internationale des éditeurs (*International Publishers Association* - IPA) défend aujourd'hui, outre les droits d'auteur, la liberté de publication et les intérêts de l'industrie de l'édition. Elle s'est également fait le relais de l'édition, durement frappée par la crise du Covid-19, en lançant un appel international à l'occasion de la journée mondiale du livre, le 23 avril.

Basée à Genève, elle compte parmi ses membres **81 organisations d'éditeurs** de **65 pays** des cinq continents.

L'UIE est dirigée par **José Borghino**, son secrétaire général. L'Irlandais **Brian Glisenan** a été élu en mars 2020 vice-président en remplacement de Colin Hughes. **Jessica Sängner**, directrice de l'association allemande des éditeurs et libraires, est présidente du comité copyright de l'UIE.

L'ADEB prend tous les ans part à son assemblée générale, tenue en marge de la Foire du Livre de Francfort.

CHAPITRE 4

Communication



1. PORTE-PAROLE DE LA PROFESSION

Pour faire connaître son action et afficher ses revendications, l'ADEB bénéficie de nombreuses vitrines : un site internet et une visibilité assurée sur les réseaux sociaux, une newsletter, des échos dans les médias, mais aussi une présence sur les foires et salons, dans les débats, les diverses animations qu'elle organise, sans oublier l'Assemblée générale, ainsi que les groupes de travail.

Afin de relayer toutes les préoccupations du secteur au monde politique et aux médias, l'ADEB met à jour régulièrement la brochure « **Les défis de l'édition** », téléchargeable sur son site internet (*rubrique « À propos · Priorités »*).

2. NOS VITRINES

UN SITE INTERNET...

En 2019, le site internet adeb.be a fait peau neuve. L'ADEB veille à y mettre régulièrement à jour ses contenus. Lors de la crise causée par le Covid-19 par exemple, l'ADEB a ajouté un dossier répertoriant les mesures à destination des éditeurs.

Les **membres de l'ADEB** y bénéficient d'un **espace** qui leur est dédié. Ils peuvent également publier gratuitement sur le site leurs offres d'emploi et de stages. Ce service est payant pour les non membres.

Le site est **disponible en français et en anglais**.

The logo for ADEB is a large purple circle containing the text 'adeb.be' in white, lowercase letters. The circle is positioned on the right side of the page, overlapping the text area.

adeb.be

Sur adeb.be, vous trouverez les dernières actualités du secteur, des offres d'emploi et de stages, un agenda, une «foire aux questions» (F.A.Q.), nos formations à venir et leurs supports, sans oublier la version électronique de l'annuaire des éditeurs belges. L'espace membre rassemble des modèles de contrats et autres documents bien utiles.

... AVEC UN ANNUAIRE DE LA PROFESSION



De « À pas de loup »
à « Zone sensible »,
l'annuaire de l'ADEB répertorie
**plus de 250 maisons
d'édition**

qui composent notre paysage éditorial,
témoignant de la richesse
et de la diversité de notre production.

Une version PDF est également
disponible pour une consultation
hors ligne.

Le site de l'ADEB offre également un répertoire digital des éditeurs belges, membres comme non membres, mais qui respectent la Charte de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les diffuseurs et distributeurs y ont également leur place. L'ADEB assure une mise à jour permanente des données et prospecte les nouveaux éditeurs.

Tous les ans, à l'occasion de la Foire du livre de Francfort, l'ADEB en publie une version imprimée.

UNE NEWSLETTER

L'ADEB informe régulièrement ses membres de ses activités au moyen d'une newsletter, le « **Flash Infos** ». Mensuelle, celle-ci permet de tenir les membres informés de l'actualité du monde de l'édition et des dossiers chauds de la profession. S'y trouve également un agenda des formations, événements et opportunités à ne pas manquer.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Lancée en mars 2015, la page **Facebook** de l'ADEB totalise aujourd'hui plus de **600 « like »**. Les photos des différents salons auxquels l'ADEB participe récoltent généralement le plus de « like » parmi les publications de la page. Mais Facebook est également un bon outil pour relayer les événements qu'organise l'ADEB (dont ses formations) et les diverses actualités du secteur.

620



La page Facebook de l'ADEB
(facebook.com/ADEBBelgique)
totalisait au 30 avril 2020
quelque 620 «like»
contre ± 470 un an plus tôt,
soit une augmentation
de 30 % en un an.

335



Le compte Twitter de l'ADEB (twitter.com/adeb_belgique) est suivi par 335 followers (contre 315 l'an dernier).

En 2019, l'ADEB a rejoint Instagram où elle compte aujourd'hui quelque 250 abonnés. Elle y partage principalement les photos d'événements qu'elle organise (foires, formations...) ou auxquels elle prend part.

L'ADEB a aussi sa page sur [LinkedIn](#), réseau dédié aux professionnels.

Son compte [Twitter](#), suivi par 335 followers (+ 5 %), lui permet principalement de relayer rapidement des citations lors d'un colloque ou d'une conférence de presse.

250



L'ADEB a rejoint Instagram en mai 2019 (instagram.com/adeb_belgique) En un an, elle est passée de 85 à 250 abonnés.

DES INFOGRAPHIES



Pour aider à mieux comprendre la problématique complexe de l'*open access*, la plus-value apportée par l'éditeur ou le mécanisme de la chaîne du livre, l'ADEB a réalisé diverses infographies. Elle a édité des signets et des affiches pour faire connaître ses opérations comme « Éditeurs en classe », « Tout le monde lit » et « Des livres belges dans votre valise ».

LES MÉDIAS

Les représentants de l'ADEB sont régulièrement sollicités pour partager le point de vue des éditeurs dans les médias, notamment. Tout au long de l'année, l'ADEB est également consultée par les journalistes à la recherche de données chiffrées sur le secteur. La Foire du livre de Bruxelles, l'opération « Tout le monde lit » et la publication des statistiques de l'édition restent des rendez-vous incontournables avec la presse pour parler de notre secteur.



DES DÉBATS

Les représentants de l'ADEB sont également invités à partager le point de vue des éditeurs dans des débats.

- Benoît Dubois a été invité par la SABAM pour débattre de « La situation du livre en FWB » le 18 septembre 2019 ;
- Benoît Dubois a introduit le colloque du PILEn sur « Le rayonnement du livre belge », le 22 novembre 2019 ;
- Simon Casterman a représenté l'ADEB dans le débat télévisé autour des chiffres PISA sur LN24 le 5 décembre 2019.

3. NOS CAMPAGNES

Afin de faire parler de l'importance de la lecture et soutenir l'édition belge, l'ADEB organise annuellement deux campagnes à destination de la presse et du grand public.

« TOUT LE MONDE LIT »

Initiée en 2018 à l'occasion de la Journée mondiale du livre, le 23 avril, l'opération « Tout le monde lit » est un **appel à la mobilisation**. Face aux résultats préoccupants des jeunes élèves francophones en matière de compréhension à la lecture (études PIRLS et PISA), elle vise à sensibiliser le grand public, les entreprises et le monde de l'enseignement à l'importance de la lecture en encourageant la pratique de 15 minutes de lecture au quotidien.

Cette année, notre action a reçu le **haut patronage de Sa Majesté la Reine Mathilde**.



La promotion de l'événement a été lancée (création de kakemonos, distribution d'affiches, de signets et de flyers, partenariat signé avec Bel-RTL...). Des événements ont été organisés. Et puis, le coronavirus est venu tout bouleverser.

Si en 2019 une centaine d'écoles ont répondu à l'appel, cette année les écoles étaient fermées le 23 avril.

La campagne a dès lors dû être modifiée et le message remodelé pour encourager les parents à profiter de cette étrange période du confinement pour prendre l'habitude et le temps de lire 15 minutes, tous les jours, à leur enfant... et la conserver par la suite !

Le communiqué de presse est consultable dans le coin presse du site internet de Tout le monde lit.

Plus d'infos pages 60 à 62

« DES LIVRES BELGES DANS VOTRE VALISE »



Parce que la qualité des publications de nos éditeurs en Fédération Wallonie-Bruxelles passe encore trop souvent inaperçue face à la masse d'œuvres éditées en France, l'ADEB a voulu leur donner un petit coup de projecteur. L'objectif : inciter le public à se rendre en librairie et acheter des livres d'éditeurs belges en vue des vacances. La campagne a pris un nouveau sens suite à la crise causée par le coronavirus.

L'idée initiale prévoyait l'organisation d'un **speed-dating** en juin, de pair avec le lancement d'un challenge de lecture noir-jaune-rouge. Les éditeurs belges auraient pitché leurs ouvrages dans deux librairies (le 13 juin à l'UOPC à Bruxelles et le 27 juin chez Papyrus à Namur) pour tenter de convaincre le public d'emporter leurs livres avec eux en vacances cet été. La suspension des rencontres nous a évidemment contraints de postposer cette partie du concept.

Challenge de lecture

Le Challenge de lecture reste lui plus que jamais d'actualité. Il sera lancé en juin sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Les participants devront poster sur ces réseaux des photos, les plus originales possibles, en fonction du défi (par exemple : emmener un livre belge en vacance et l'y photographier ; lire un livre belge à un enfant ; lire un livre dont l'action se déroule en Belgique ; etc.). **À la clé, des packs de livres attribués par tirage au sort.**

Challenge de lecture

Participe à notre grand challenge de lecture.

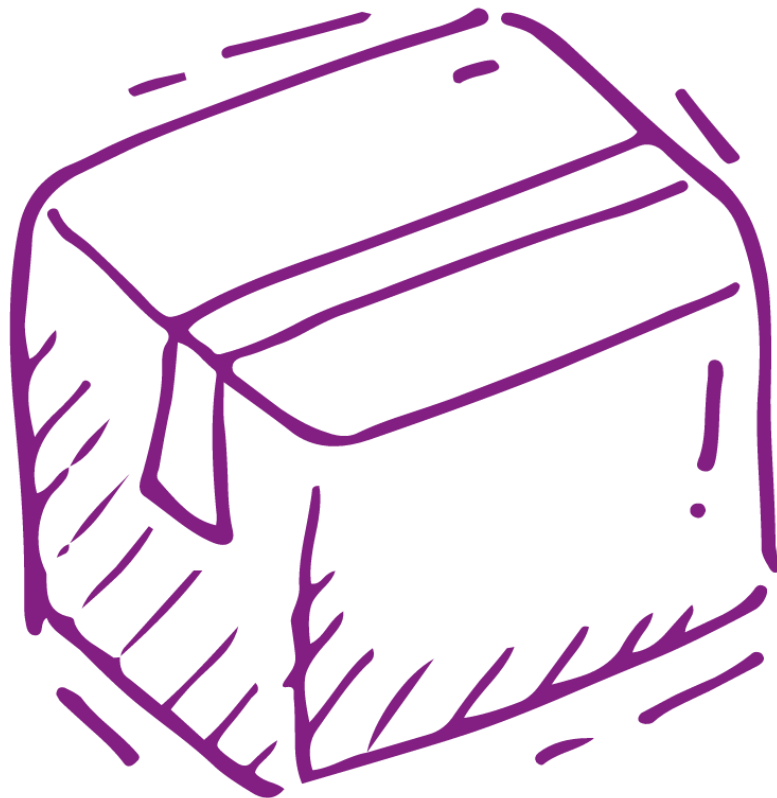
Partage tes découvertes sur Facebook
<https://www.facebook.com/DesLivresBelgesDansLaValise>
sur notre site :
<https://adeb.be/a-propos/nos-actions/des-livres-belges-dans-votre-valise/>
et Instagram
#DesLivresBelgesDansLaValise
#DLBDLV

Relève un maximum de défis pour tenter de gagner des livres... belges, pardi !

ADEB PLUS D'INFOS : adeb.be
f ADEBBelgique v adeb_belgique

CHAPITRE 5

Export



Il y a un an, nous sortions du Salon du livre de Genève, enthousiastes et confiants dans le potentiel de nos ouvrages et de nos auteurs. « **Lisez-vous le belge ?** » avait vraiment interpellé le public suisse et nous étions prêts à revenir en 2020. Dès la fin du salon, nous avons appris que le prochain salon du livre aurait lieu fin octobre à Genève. Cela nous promettait un automne bien chargé...

L'ADEB avait donc décidé de mettre à profit le premier semestre, calme, pour réécrire **une autre stratégie export pour les éditeurs belges : plus de rayonnement par des moyens diversifiés. Des salons bien sûr, mais surtout d'autres outils de communication.**

La crise du Covid-19 a mis quelques bâtons dans nos roues...

1. AUTOMNE 2019

LE LIVRE SUR LA PLACE, NANCY du 13 au 15 septembre 2019

Le 41e « Livre sur la Place » a accueilli en trois jours près de 175.000 visiteurs ! Le public nancéen réserve toujours un bon accueil aux ouvrages des éditeurs belges et se montre très fidèle à la Fondation Maurice Carême.

Outre les éditeurs de l'association des Éditeurs singuliers, présentés collectivement, quatre éditeurs (Exley, la Fondation Maurice Carême, Onlit et De Boeck Supérieur) ont participé au stand collectif en leur nom propre.

À notre demande, les organisateurs ont invité **Véronique Janzyk** (photo), autrice, journaliste, chargée de communication à la Province de Hainaut. Elle a publié plusieurs livres chez Onlit Éditions, dont « La robe de nuit » qu'elle a présenté pendant la manifestation.

Comme chaque année, les organisateurs ont aussi invité Jeannine Burny, de la Fondation Maurice Carême.



L'ADEB regrette l'exiguïté de l'espace qui lui est réservé, qui ne permet pas de montrer la diversité de l'édition belge. Dommage aussi que le programme officiel soit axé exclusivement sur les auteurs vedettes de la rentrée littéraire.

L'accueil positif du public nancéen et le niveau des ventes – plus de 300 livres en 3 jours – invitaient malgré tout à revenir au « Livre sur la Place » en 2020, du 11 au 13 septembre. La crise du Covid-19 en a décidé pourtant autrement, puisque la manifestation a été modifiée et que les éditeurs belges ne seront pas présents.

FOIRE DU LIVRE DE FRANCFORT du 16 au 20 octobre 2019

Des rendez-vous professionnels avant tout

Le stand collectif « Belgique Wallonie-Bruxelles » avait cette année une superficie de 120 m². Il était implanté de part et d'autre de l'allée et arborait le layout « Lisez-vous le belge ? », développé à l'occasion de notre mise à l'honneur au Salon du livre de Genève en mai 2019.



Vingt et un éditeurs étaient inscrits à la collectivité, dont 14 implantés dans la Région bruxelloise et 7 en Wallonie. Les éditeurs de l'association Espace Livres & Création étaient représentés collectivement. Dans la mesure du possible, le stand était organisé par zones thématiques. La plupart des éditeurs étaient présents durant les journées professionnelles, du mercredi au vendredi et ils ont enchaîné les rendez-vous sans relâche.



Cocktail professionnel

Un cocktail professionnel a été organisé sur le stand le jeudi 17 octobre à 17h00. La Délégation de la Communauté germanophone, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie à Berlin, l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX), Hub.Brussels et Wallonie-Bruxelles International (WBI) en collaboration avec l'ADEB ont invité leurs contacts professionnels allemands et internationaux.



Alexander Homman, délégué général de la Communauté germanophone, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Berlin, et Simon Casterman, président de l'ADEB, ont tous deux prononcé un discours. Ils ont notamment salué Bernard Gérard, directeur de l'ADEB, retraité en avril et pour qui il s'agissait de la dernière foire de Francfort.



Table ronde d'éditeurs professionnels

Comme tous les ans, afin de favoriser les contacts entre éditeurs francophones, une table ronde rassemblant des éditeurs de Belgique, du Québec et - pour la première année - de France a été organisée par l'ADEB.



Le thème retenu cette année était : « Métadonnées, nouvel enjeu des éditeurs ? ». La rencontre, modérée par Sophie Vandepontseele, directrice des collections contemporaines chez KBR, a rencontré beaucoup de succès et la richesse des échanges a été saluée. Outre les sept participants belges, on notera la présence du Québécois Patrick Joly, directeur général de la Banque québécoise de Titres de Langue Française (BTLF), et des Français Luc Audrain (Hachette) de la Commission numérique du SNE et Stéphanie Morelli, coordinatrice de l'Association des éditeurs des Hauts-de-France.



2. HIVER - PRINTEMPS 2020 : DES SALONS ANNULÉS

LIVRE PARIS

À la suite de la pandémie du Covid-19 et des décisions gouvernementales françaises d'interdire les rassemblements de plus de 5.000 personnes en milieu confiné, l'édition 2020 de Livre Paris a été annulée.

Quelques semaines plus tôt, la Foire internationale du livre de Taipei avait déjà été reportée puis annulée. La Foire de Londres et le salon de Bologne, un temps reportés, ont aussi été retirés du programme. Finalement, ce sont toutes les manifestations culturelles qui se sont vues annulées dans toute l'Europe et au-delà, jusqu'à la fin du mois de septembre.

3. STRATÉGIE EXPORT 2020-2022

Fin 2019, l'ADEB a appris à travers son agence Hub.Brussels que la Région bruxelloise avait décidé de retirer son soutien au programme « export » des éditeurs belges francophones. C'est un montant de 59.000 € qui était ainsi supprimé unilatéralement de nos subventions .

Aucune concertation avec le secteur ou avec WBI n'avait eu lieu avant cette annonce. Début janvier, Benoît Dubois et Fabienne Rynik ont participé à une réunion chez WBI en présence d'Emmanuelle Lambert, chef de service Culture, et Michaël Lamhasni, administrateur général adjoint. WBI n'a pas vraiment donné de réponse à nos interrogations : quels salons en 2020 ? quel budget suite au retrait de Hub.Brussels dans le financement ? quelles actions possibles en termes de financement en dehors de la participation aux foires et salons ? Il a été finalement décidé que l'ADEB proposerait prochainement une stratégie visant à développer le rayonnement du livre francophone belge à l'étranger.

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE FAVORISANT LE RAYONNEMENT DU LIVRE FRANCOPHONE « MADE IN BELGIUM »

- Créer un cadre favorable à l'émergence de maisons d'édition professionnelles et dynamiques qui grandissent avec leurs auteurs et qui les gardent.
- Soutenir la professionnalisation des entreprises d'édition et les amener à un seuil de chiffre d'affaires qui assure leur pérennité.
- Oser soutenir les éditeurs qui ont une démarche commerciale ambitieuse et ne pas avoir peur de soutenir différemment les labels éditoriaux qui avancent sur la scène internationale et ceux qui en sont à leurs premiers pas.
- Mettre en place, étapes par étapes, des réponses aux besoins spécifiques des entreprises d'édition et viser au renforcement de leur notoriété. La force d'un éditeur, c'est sa politique éditoriale, sa capacité commerciale, son catalogue, son nom.

FIL CONDUCTEUR DE NOTRE PROPOSITION

- Une stratégie sur 3 ans et des garanties sur cette période.
- L'accompagnement et la formation des éditeurs.

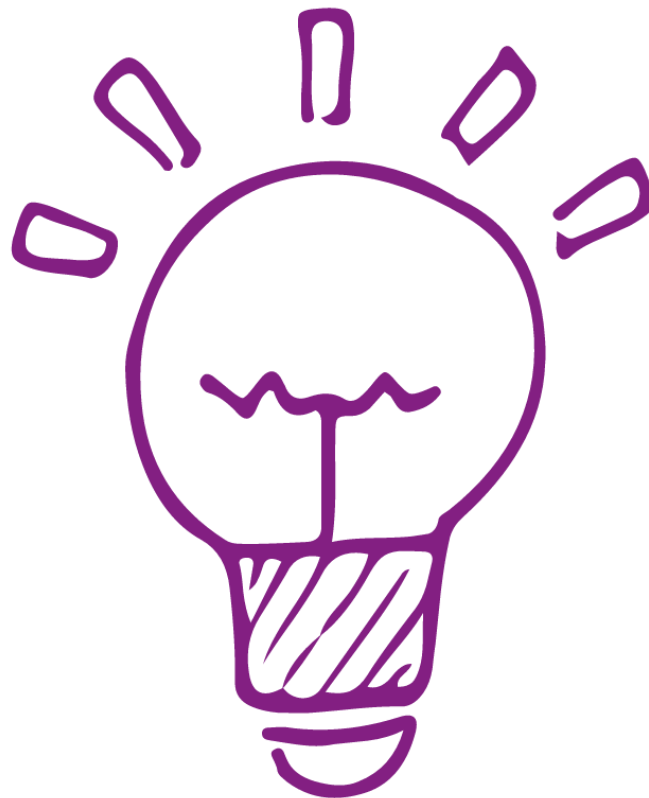
UNE STRATÉGIE EN DEUX AXES

- Axe 1 : le monde francophone - partenariats et ventes de livres « physiques », papier ou numériques. Une approche différente par marchés / zones géographiques.
- Axe 2 : le reste du monde - la vente et l'achat de droits.



CHAPITRE 6

Clusters



L'ADEB, c'est aussi un lieu d'échanges où les membres peuvent **se rencontrer** et **échanger** autour des problématiques propres à leur secteur ou qui leur tiennent plus particulièrement à cœur. **Vous êtes membre de l'ADEB et souhaiteriez vous joindre aux travaux d'un cluster ? Contactez-nous : adeb@adeb.be !**

1. JURIDIQUE

Le cluster juridique de l'ADEB est présidé par **Nicolas Cassart** (Groupe ELS Belgium) et coordonné en interne par **Jean-Louis Binard**. Au cours de l'année écoulée, il s'est réuni quatre fois.

COMPOSITION

Font partie de ce cluster :

- Nicolas Cassart (Groupe ELS Belgium) - président
- Catherine Schoemann (Dupuis) - vice-présidente
- Anne Eloy et Anne-Cecile Squifflet (Anthemis)
- Thibault Colot (Van In - De Boeck)
- Philippe Comelieu (Mols)
- Nadine Conard (Wolters Kluwer)
- Robert Sillen (Casterman)
- Catherine Vandermeersch (La Chartre)



OBJECTIFS

- Établissement et mise à disposition de modèles de contrats
- Consultations juridiques à destination des membres de l'ADEB
- Analyse des décisions législatives pouvant avoir un impact sur le métier d'éditeur
- Mise à disposition des membres de l'ADEB d'une police d'assurance collective.

DOSSIERS

Parmi les principaux dossiers aux aspects juridiques qui ont occupé la commission ces derniers mois:

- La réforme européenne du droit d'auteur : directive (EU) 2019/790 (dite « DSM ») et son implémentation en droit belge (*voir chapitre 2*)
- Prix du livre : suivi (*voir chapitre 2*)
- La copie privée (*voir chapitre 2*)
- Actualisation du code des usages
- Piratage (*voir chapitre 2*)
- L'*open access* (*voir chapitre 2*)

2. NUMÉRIQUE

Le cluster numérique de l'ADEB est présidé par **Luca Venanzi** (Edi.Pro).

COMPOSITION

Font partie de ce cluster :

- Luca Venanzi (Edi.Pro) - président
- Thibault Léonard (Primento) - vice-président
- Anne Eloi (Anthémis)
- Simon Casterman (Casterman)
- Adrien Dandoy (Dupuis)
- David Daenekint (De Boeck Supérieur)
- Julie Angé (Van In - De Boeck)
- Carine Lecomte (Wolters Kluwer)
- Sonia Lefebvre (FWB)



OBJECTIFS

- Participation au PILEn (Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique)
- Formation à l'univers du livre numérique
- Production et analyse des chiffres du marché du livre
- TVA sur le livre numérique.

DOSSIERS

Les **métadonnées** ont figuré au centre des préoccupations numériques des membres du cluster ces derniers mois.

- Une table ronde sur le sujet a été organisée par l'ADEB lors de la Foire du livre de Francfort, le jeudi 17 octobre 2019. Intitulée « **Les métadonnées, le nouvel enjeu des éditeurs ?** », la rencontre était modérée par Sophie Vandepontseele (Bibliothèque Royale de Belgique - KBR). Elle a surtout permis aux éditeurs belges présents d'échanger avec leurs confrères français et québécois dont Luc Audrain (Commission numérique du Syndicat national français de l'édition), Patrick Joly (directeur général de la Banque québécoise de titres de langue française) et Stéphanie Morelli (Association des éditeurs des Hauts-de-France).
- Par la suite, Luc Audrain a repris contact avec l'ADEB dans le cadre du **cahier des charges « accessibilité » commun à l'édition française, à destination des sous-traitants des éditeurs**, sur lequel travaille le groupe technique Normes&Standards qu'il anime au SNE. Thibault Léonard s'est porté volontaire pour suivre ce dossier pour l'ADEB.
- En Belgique, une **formation** sur le sujet a également été organisée en partenariat avec KBR le 22 novembre 2019 (voir Chapitre 1).

3. L'ÉDITION SCIENTIFIQUE

Le cluster scientifique de l'ADEB est présidé par **Carine Lecomte** (Wolters Kluwer) et est coordonné en interne par **Jean-Louis Binard**.

COMPOSITION

Font partie de ce cluster :

- Simon Casterman (Casterman)
- Stephanie Herfurth (Presses universitaires de Namur)
- Patricia Keunings (Anthemis)
- Carine Lecomte (Wolters Kluwer)
- Emilie Menz (Éd. de l'ULB)
- Paul-Etienne Pimont et Evelyne Vannote (ELS Belgium)
- Catherine Vandermeersch (La Charte)
- Luca Venanzi (Edi.Pro)

DOSSIERS

Le principal dossier qui a occupé la section scientifique ces derniers mois est l'*open access*. L'accent a été mis cette année sur la coordination avec les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

OUTILS

Le Carrefour des connaissances

Tous les ans, la section scientifique organise un stand collectif à la Foire du livre de Bruxelles, le Carrefour des Connaissances, véritable vitrine de l'édition juridique, scientifique et universitaire. L'organisation a été confiée pour la troisième année à Anne Lemaire. En 2020, la Foire du livre se tenait du 5 au 8 mars, juste avant le début du confinement. Le public était malgré tout au rendez-vous de cette édition. Le Carrefour des Connaissances 2020 était composé de :

- ADEB & Copiebel
- Anthemis
- Assucopie
- De Boeck Supérieur
- Edi.Pro
- i6doc.com
- La Charte
- Larcier
- Mardaga
- Presses de l'Université Saint-Louis
- Presses universitaires de Namur
- Wolters Kluwer.

Un site internet : open-access.be

Lancé en 2020 en partenariat avec la GEWU, le site défend une version viable pour les éditeurs de l'*open access*.



OBJECTIFS

- Présence de l'édition scientifique sur les marchés spécifiques
- Mise en place d'une politique de soutien pour le secteur des sciences humaines (traduction et achats)
- Négociation des limites de l'*open access* et de l'utilisation numérique de contenus par des tiers.

4. L'ÉDITION SCOLAIRE

Le cluster scolaire de l'ADEB est présidé par **Patrick Hermans** (Van In-De Boeck).

COMPOSITION

Font partie de ce cluster :

- Sabine Doneux (Averbode-Érasme)
- Cathel Patte & François Gabirel (Plantyn)
- Patrick Herman (Van In-De Boeck)

Les éditeurs scolaires se sont réunis à l'ADEB le 27 août et ont échangé par mails avec le juriste de l'ADEB à plusieurs reprises sur leurs dossiers. Ils ont par ailleurs rencontré le groupe MR du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et engagé un lobbyiste pour défendre leurs intérêts communs.



OBJECTIFS

- Promotion du livre scolaire et du livre à l'école
- Actions de sensibilisation au phénomène de « photocopillage » en milieu éducatif
- Défense du cahier de revendications du secteur à l'intention des pouvoirs publics.

LA PROCÉDURE DE LABELLISATION SIMPLIFIÉE

Depuis l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019, tout éditeur qui en fait la demande auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, après s'être engagé à respecter les dispositions de la Charte de labellisation, est désormais autorisé à labelliser les manuels scolaires, les ressources numériques et les outils pédagogiques qu'il édite.

DOSSIERS

Parmi les principaux dossiers qui ont occupé les éditeurs scolaires ces derniers mois :

- Décret gratuité (*voir chapitre 2*) : opération de lobby (via Talking Birds) menée par la section vis-à-vis du cabinet de l'Enseignement.
- Prêt du livre scolaire (*voir chapitre 2*)
- Plateformes éducatives (communiqué de presse du 15 mai 2020)
- Pacte d'excellence
- Labellisation du manuel scolaire.
- Prix du livre (*voir chapitre 2*)

5. TOUT LE MONDE LIT

Le groupe de travail « Tout le monde lit » rassemble une vingtaine d'éditeurs jeunesse et scolaires autour de :

- la **promotion de la lecture** et la **lutte contre l'illettrisme fonctionnel**
- l'organisation de la **journée du 23 avril**
- l'accompagnement des écoles dans l'**instauration d'un quart d'heure de lecture quotidien** dans leurs classes (via « éditeurs en classe », le développement d'une boîte à outils pour les enseignants, de réunions d'information (« kick-off meeting »), colloque sur la lecture...)



OBJECTIFS

- **Promotion de la lecture & lutte contre l'illettrisme fonctionnel**
- **Organisation de la journée du 23 avril**
- **Instauration d'un quart d'heure de lecture quotidien dans les écoles.**

Composition

Parce qu'il n'est pas toujours évident de réunir et d'accorder la vingtaine de membres de ce groupe de travail, un **groupe de pilotage** plus restreint a été mis sur pied. Il est composé de Simon Casterman, Benoît Dubois, Christel Hoolans (Dargaud-Lombard), Maurice Lomré (Pastel), Mélanie Roland (Alice Éditions) et Sandrine Van Gossum (Bayard et Milan) pour l'ADEB, de Luc Battieuw (Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles) et de Marie Noble (Foire du livre de Bruxelles). Le suivi interne est assuré par Christelle Dyon. Au cours de l'année écoulée, il s'est réuni à cinq reprises.



Actions

Parmi ses principales réalisations de l'année, on citera :

- le « **kick-off meeting** » du **15 novembre 2019**, qui a réuni à la Maison européenne des auteurs & autrices (MEDAA) quelque **80 participants** autour du thème de la lecture dans les écoles. Au programme de cette matinée d'information animée par **Michel Dufranne** (RTBF), un panorama de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles par **Marine André** (chercheuse à l'Université de Liège), la présentation de la boîte à outils du site « Tout le monde lit » par **Jannique Koeks**, et surtout un partage de conseils par **Philippe Brasseur** (« 1001 activités autour du livre », Casterman), **Liliane Mathieu** (école communale de Jauche) et **Marie-Luce Jonckers** (école libre de Lonzée).

Une seconde édition était prévue le 22 avril 2020 aux Chiroux à Liège. Elle a évidemment dû être reportée suite aux suspensions d'événements à cause du Covid-19.

- Le colloque «Lire & faire lire » organisé en marge de la Foire du livre de Bruxelles le **vendredi 6 mars 2020**, en partenariat avec le Centre de Littérature de jeunesse de Bruxelles et le Service général Lettres et Livre. Ce colloque s'étalera sur trois ans. Après un focus sur les 0-5 ans en 2020, il portera l'an prochain sur le primaire et en 2022 sur le secondaire. Cette première édition a réuni quelque 300 participants autour du thème « Éveiller aux langages, aux livres et à la lecture» . Petit plus: la journée pouvait être valorisée dans le parcours de formation des bibliothécaires et des enseignants.



- La **journée du 23 avril** : là aussi, Covid-19 oblige, les activités prévues ont dû être précipitamment revues suite à la crise et la fermeture des écoles, librairies et bibliothèques. Le message a été adapté au confinement, appelant les parents à prendre le temps de lire 15 minutes avec leur(s) enfant(s) tous les jours... et à conserver cette bonne habitude par la suite ! Le communiqué peut être téléchargé à cette adresse : www.toutlemondelit.be/le-coin-presse. Des vidéos ont été réalisées pour l'occasion également, notamment par Jannique Koeks, la conceptrice de la boîte à outils du site « Tout le monde lit », Liliane Mathieu, une institutrice qui pratique le quart d'heure de lecture tous les jours dans sa classe, ainsi que par l'animatrice RTL, Sandrine Dans..

Outils

- L'action « Tout le monde lit » bénéficie du **soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles** (par un apport financier de 18.000€).
- Cette année, Sa Majesté la reine Mathilde a accordé son Haut Patronage à l'opération.
- Un **partenariat** a été signé **avec RTL et Bel RTL**, assurant une belle visibilité à l'opération.
- Tout le monde lit dispose d'un **site internet** (www.toutlemondelit.be), d'une **page Facebook** et d'un **compte Instagram**.
- Une **boîte à outils à destination des enseignants** a été mise en ligne en 2019 et remporte un grand succès : <https://www.toutlemondelit.be/boite-a-outils>.
- Une équipe d'attachées de presse, Stéphane Levens et Nathalie Dekeyser, a été engagée pour promouvoir l'événement, ce qui a permis de faire parler de l'opération dans les médias, malgré les circonstances.

Bilan

- Bien que confinée, l'édition 2020 de « Tout le monde lit » a été un succès. Les médias en ont largement fait écho* (merci à Simon Casterman pour sa disponibilité à toute heure afin d'assurer la promotion à la radio et à la TV !) et le public a été nombreux à partager ces moments de lecture sur les réseaux sociaux (plus de 80 photos partagées avec le mot dièse #ToutLeMondeLit sur Instagram).
- Le partenariat noué avec RTL et Bel RTL a valu à notre action un chouette clin d'œil de Sandrine Dans sur Facebook et Instagram. Sa vidéo a été visionnée 15.000 fois en date du 23 avril.
- Jannique Koeks, la conceptrice de la boîte à outils du site internet, et Liliane Mathieu, enseignante qui pratique le quart d'heure de lecture quotidien dans sa classe, ont enregistré des vidéos pour ce 23 avril, largement partagées.
- Confinement oblige, parmi les participants de cette édition, on compte évidemment moins d'écoles que l'an dernier, mais davantage de particuliers. Au total, ce sont néanmoins aujourd'hui près de 150 écoles qui nous suivent.



*<https://www.toutlemondelit.be/le-coin-presse>

6. JEUNESSE

L'adhésion ces derniers mois de nombreux éditeurs jeunesse à l'ADEB a permis d'y recréer un groupe de travail « jeunesse ». Les premiers contacts ont été pris et le groupe se réunira à la fin du déconfinement, en juin, afin de définir ses objectifs et son mode de fonctionnement.

Composition

Ce nouveau groupe sera composé des maisons d'édition suivantes :

- Alice Éditions
- Averbode
- Bayard & Milan
- Mijade
- Pastel
- Philéas & Autobule
- Versant Sud Jeunesse

7. BANDE DESSINÉE

Le groupe de travail « BD » a été créé en vue de préparer la scénographie du pavillon belge de l'Expo universelle de Dubai. Il rassemble, à l'initiative de l'ADEB, les éditeurs de bandes dessinées, francophones et néerlandophones.

Composition

- Christophe Vandriessche (Ballon Media)
- Simon Casterman (Casterman)
- Christel Hoolans et Joseph Montagne (Dargaud-Lombard)
- Cédric Robert (Dupuis)
- Louise Buisseniers, Marie Capelle et Philippe Glorieux (IMPS)
- Bert Van Roy (Standaard Uitgeverij)



Invité par Hub.Brussels en mai 2019 lors d'une soirée de présentation, Bernard Gérard, directeur de l'ADEB, a naturellement suggéré à BelExpo, coordinateur du projet, et Besix, l'entrepreneur désigné, de faire participer la BD à la scénographie du pavillon.

La proposition a été acceptée, et le soin de retenir les personnages qui animeront le pavillon belge, confié à l'ADEB. Un speed-dating a ainsi été mis sur pied à l'ADEB avec les scénaristes du studio Krafthaus.

Reportée d'un an suite à la crise du coronavirus, Dubai accueillera du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022 l'exposition universelle dans l'objectif de « Connecter les Esprits, construire le Futur ».

8. FRANCOPHONIE

L'actualité 2019-2020 de la Francophonie a principalement été marquée par le lancement et, en principe, l'aboutissement des **États généraux du livre en langue française dans le monde** qui est l'une des mesures du Plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par Emmanuel Macron en mars 2018. Ces États généraux devaient se tenir **les 24 et 25 septembre 2020 à Tunis**, en marge du Sommet des chefs d'États de la Francophonie. En raison de la crise du Covid-19, la clôture a été reportée à une date ultérieure encore inconnue à ce jour. La Fédération Wallonie-Bruxelles prendra une part active au sein de leur organisation et a accepté de devenir co-organisatrice de l'événement de Tunis avec la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Québec, l'Organisation Internationale de la Francophonie, la France et la Tunisie.

Les objectifs principaux attribués aux États généraux sont les suivants :

- **Développer** dans l'espace francophone **un espace éditorial dynamique et équilibré**, basé sur des échanges et des coopérations, au service de la production et de la circulation des livres, des œuvres et des auteurs en langue française ;
- **Faire évoluer la prise de conscience** de la richesse et de la diversité de la création littéraire et intellectuelle en langue française dans le monde ;
- **Contribuer à renouveler et d'élargir la perception de la francophonie** auprès de l'ensemble des publics francophones ;
- **Intégrer les opportunités du numérique.**

Ces États généraux ont vocation à fédérer tous les acteurs du livre, politiques, institutionnels, professionnels de la « chaîne du livre » et bien sûr les auteurs autour de ces enjeux. Ils doivent ouvrir sur des propositions, des initiatives ou des programmes durables.

L'ADEB et les éditeurs belges à titre individuel sont invités à transcrire leurs propositions sur une plateforme collaborative*, organisées en quatre axes :

*www.livreenlanguefrancaise.com/projects

Axe 1 : Rendre visible les acteurs du livre en langue française

« Données actualisées recensant les acteurs du livre en langue française de votre pays ou de votre région »

L'ADEB encourage les éditeurs à s'inscrire sur la plateforme et à y faire part de leurs suggestions (axe 3).

Axe 2 : Projeter les enjeux économiques du développement du marché éditorial francophone

et proposer une projection de ce que pourrait être le marché du livre en français aux horizons 2030 et 2050 et des conditions de son développement. Le dossier est confié à un organisme scientifique.

Axe 3 : Lever les freins identifiés pour dynamiser, décloisonner, équilibrer le marché éditorial francophone

Élaborer des propositions concrètes pour lever les freins identifiés, fluidifier les échanges et permettre le développement d'un espace éditorial francophone décloisonné, dynamique et équilibré.

- **Thématique 1** : Comment favoriser les relations entre éditeurs et notamment développer les cessions de droits ou les coéditions ?
- **Thématique 2** : Comment élargir la promotion et la diffusion des livres dans l'espace francophone ?
- **Thématique 3** : Y-a-t-il des alternatives au transport du livre ?
- **Thématique 4** : Comment favoriser la promotion et la circulation des auteurs ?
- **Thématique 5** : Comment développer une politique publique du livre et de la lecture ?

Axe 4 : Développer la lecture et la conscience de la diversité dans l'espace francophone auprès des jeunes en associant Éducation et Culture

- **Thématique 1** : Contribuer à la constitution d'un corpus commun d'œuvres littéraires de langue(s) française(s)
- **Thématique 2** : Présenter un prix littéraire susceptible de participer au « Prix des prix littéraires » en langue française – Étape aboutie.

L'ADEB, en collaboration avec le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris et le PILEn, suit le dossier et participe à la réflexion. Clôture sans doute en 2021...

CHAPITRE 7

Statistiques



1. PRODUCTION ET MARCHÉ BELGE

RETARD DÛ AU COVID-19

En raison du Covid-19 et de ses conséquences importantes sur le milieu éditorial, la compilation et l'analyse des statistiques économiques de l'année 2019 (production éditoriale et marché du livre en Belgique) ont pris du retard. Celui-ci s'explique principalement par le fait que l'ADEB extrait ces données des déclarations Copiebel et que ces dernières n'ont pas pu être rentrées dans les temps par l'ensemble des ayants droits. Copiebel et l'ADEB ont dû s'adapter à ces circonstances exceptionnelles compréhensibles et ont décidé de postposer la date butoir au 30 juin 2020.

Dès cette date, l'ADEB produira les statistiques le plus rapidement possible et les communiquera par les canaux habituels.

2. OBSERVATION DES MARCHÉS NUMÉRIQUE DU LIVRE

Comme tous les ans, un sondage sur les modes de consommation a été commandé par le PILEn à IPSOS sous l'égide de l'ADEB pour le Service Général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une étude de marché sur base d'un échantillon de 1.000 personnes, représentatif de la population belge francophone en termes de sexe, âge et régions. Les résultats complets seront présentés en même temps que les statistiques de production et du marché. On peut néanmoins déjà en dévoiler les grandes lignes :

- **Lire ? Pas vraiment une activité pour tous !**

Sur nos 1.000 sondés, 86 % déclarent avoir lu au moins un livre en 2019 (pour les loisirs, le travail ou les études). Il s'agit bien de livres et non de sites consultables ou de magazines, journaux et périodiques.

- **Les lecteurs de notre échantillon sont surtout bons voire très bons lecteurs**

Dans notre échantillon, 48 % des lecteurs de livres papier (743) lisent plus de six livres-papier par an et 38 % consacrent plus de deux heures par semaine à la lecture loisir. La moyenne de livres papier lus par notre échantillon s'élève à 11,3 livres par an. De même, pour les lecteurs numériques (313), 32 % lisent plus de six livres par an et autant consacrent plus de deux heures semaine à la lecture loisir.

- Lire ? Avant tout pour les loisirs

Lire est avant tout une activité de loisirs. Par loisirs, il faut entendre littérature, BD, livres pratiques et de voyages. À égalité ensuite, la lecture est liée aux études ou au travail où le temps de lecture hebdomadaire est beaucoup plus réduit (55 % lisent moins d'une heure semaine pour le travail, 45 % moins d'une heure semaine pour les études)

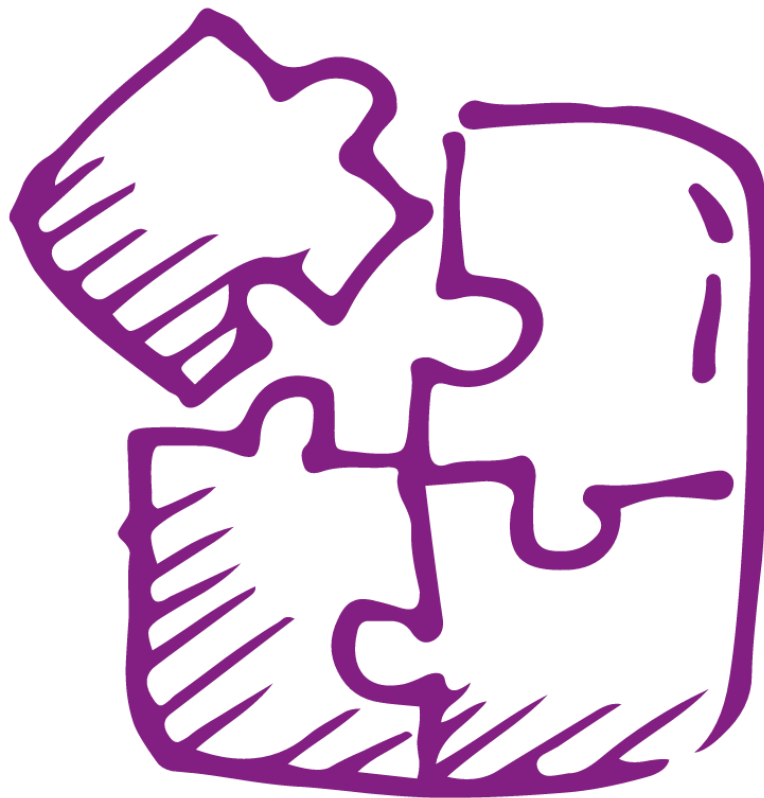
- Peu importe le support... avec des nuances selon l'âge et l'usage

La tendance depuis plusieurs années est à la combinaison des deux supports : les lecteurs uniquement de livres papier baissent, se concentrant dans les plus hautes classes d'âge.

Le livre papier se dévore surtout pour les loisirs (743), loin devant les occupations professionnelles (306) ou scolaires (261). Alors que le livre numérique est nettement moins marqué dans ses usages : loisirs (313) légèrement devant le travail (258) puis les études (197).

CHAPITRE 8

Partenaires



1. COLLABORATIONS NATIONALES

GEWU & GAU (BOEK.BE)

Dans le lobby qu'elle mène au niveau politique, l'ADEB peut compter sur le soutien de ses confrères flamands. La preuve la plus visible de cette collaboration ces derniers mois est sans doute la naissance du site internet <https://open-access.be> pour expliquer la vision des éditeurs éducatifs et scientifiques belges en la matière. Mais l'ADEB entretient également des contacts hebdomadaires avec ses homologues flamands au niveau de Reprobel et d'Auvibel.

Boek.be rassemble plus de 400 éditeurs, libraires et importateurs de livres flamands. Les éditeurs flamands sont représentés au sein de l'organisation dans deux groupes distincts : le **Groep Algemene Uitgevers (GAU)** et le **Groep Educatieve en Wetenschappelijke Uitgevers (GEWU)**. Suite à la pandémie, le conseil d'administration de Boek.be a décidé en mai 2020 de ne pas organiser la Boekenbeurs d'Anvers en novembre. Cette décision entraîne la suppression de nombreux emplois au sein de l'organisation.

LES ÉDITEURS SINGULIERS

En mars 2020, Espace Livres & Création a changé de nom : dites désormais « Les éditeurs singuliers ». En plus d'une collaboration bien rodée à l'export, l'ADEB a ouvert ses formations à leurs membres. Et vice versa. Les frais engendrés (formateurs, catering, lieux...) sont désormais répartis entre les deux associations. L'ADEB centralise les inscriptions.

Entre mi-mars et mi-mai, les contacts ont été quasi hebdomadaires. Une union sans faille s'est réalisée dans toutes les réunions interprofessionnelles liées à la crise, et les représentants des deux associations se sont autorisés mutuellement à parler au nom de la profession.

Les deux associations ont par ailleurs décidé de travailler sous leurs deux logos pour toutes les opérations à l'export financées par les pouvoirs publics.

The logo for 'Open Access' is displayed within a purple circular graphic. The word 'Open' is in a yellow, rounded font, and 'Access' is in a black, sans-serif font.

Fruit de la collaboration entre l'ADEB et la GEWU, le site internet open-access.be reprend le point de vue commun défendu par les éditeurs belges en la matière.

SYNDICAT DES LIBRAIRES FRANCOPHONES DE BELGIQUE (SLFB)

Outre les échanges au niveau du PILEn, l'ADEB et le SLFB ont collaboré cette année autour des deux campagnes menées par l'ADEB : « Tout le monde lit » et « Des livres belges dans votre valise ». L'ADEB tient à remercier le SLFB pour les démarches entreprises auprès de ses membres afin qu'ils prennent part à la campagne du 23 avril d'une part, et dans le cadre de la campagne « Des livres belges dans votre valise » d'autre part.

Plusieurs libraires ont également été consultés par Benoît Dubois et Fabienne Rynik dans le cadre de l'enquête sur la distribution menée par l'ADEB.

L'ADEB a également entretenu des contacts réguliers avec le SLFB au niveau de la crise, même si des divergences sont apparues.

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE (KBR)

L'ADEB et la Bibliothèque Royale de Belgique (KBR) collaborent régulièrement dans le cadre notamment de la communication aux éditeurs relative au **dépôt légal** (loi du 8 avril 1965), que la loi du 8 juillet 2018 est venue étendre aux **publications numériques**.

Dans le cadre de cette collaboration, Sophie Vandepontseele, directrice des collections contemporaines chez KBR, et sa collaboratrice Ann Van Camp, ont assuré pour les éditeurs la formation sur « **Le b.a-ba des métadonnées** », dont un volet était consacré au cas pratique du nouveau module de dépôt légal en ligne. Sophie Vandepontseele a également modéré la table ronde relative aux « **bonnes pratiques de métadonnées dans le secteur de l'édition du livre dans les pays francophones** » mise sur pied par l'ADEB dans le cadre de la Foire du livre de Francfort.

0 €

Un accord avec Bpost permet de ne pas payer l'envoi de vos ouvrages dans le cadre du dépôt légal. Pour ce faire, il suffit de préciser au guichet que la Bibliothèque royale a un contrat (retour retail 105865) avec eux. Vous devez également inscrire sur l'envoi la mention « port payé par le destinataire ».

L'ADEB et KBR ont également décidé (réunion du 3 septembre 2019) d'étudier la possibilité d'intégrer des données relevantes collectées par KBR au niveau des statistiques et des archives légales.

À noter que tous les ans, l'ADEB dépose deux exemplaires de son rapport d'activités au dépôt légal.

LA FOIRE DU LIVRE DE BRUXELLES

Partenaire au sein de « Tout le monde lit » (*voir le chapitre « Communication »*), l'ADEB a la chance de pouvoir compter sur le relais de la Foire du Livre. Six panneaux « Tout le monde lit » ont ainsi pu être disposés aux entrées et lieux stratégiques lors de la dernière édition.

L'ADEB a fait la connaissance de Marie Noble, nouvelle commissaire générale de la Foire du Livre, suite au départ de Gregory Laurent, qui dirige désormais le service Culture de l'ULB.

Par ailleurs, l'ADEB est représentée au sein du conseil d'administration de la Foire du livre par deux de ses administrateurs (Christel Hoolans et Patrick Moller) et par l'un de ses membres (Sandrine Van Gossum).

La Foire du Livre de Bruxelles, qui fêtait cette année sa 50e édition avec le Maroc à l'honneur, a pris ses quartiers du 5 au 8 mars 2020 à Tour & Taxis.

Comme tous les ans, l'ADEB était présente via le Carrefour des Connaissances qu'elle organise pour sa section scientifique.

2. COLLABORATIONS INTERNATIONALES

FRANCE

L'ADEB et le Syndicat National de l'Édition (SNE) entretiennent régulièrement des contacts dans les dossiers d'actualité, dont entre autres l'*open access*, le droit d'auteur, la TVA numérique ou encore le prix du livre. Catherine Blache, juriste du SNE, est d'un précieux soutien pour l'ADEB.

Depuis mars 2016, Pierre Dutilleul (ex-directeur délégué du groupe Editis) est directeur général du SNE. Vincent Montagne en reste le président.

L'ADEB échange également régulièrement avec l'Association des éditeurs Hauts-de-France (qui regroupe une cinquantaine d'éditeurs) et leur coordinatrice Stéphanie Morelli, ainsi qu'avec les éditeurs de la Région Grand-Est, représentés par Sophie Abellan.

QUÉBEC ET SUISSE

Comme tous les ans, l'ADEB a profité des salons pour rencontrer les représentants québécois de l'Association nationale québécoise des éditeurs de livres (ANEL) et suisse de l'Association suisse romande des diffuseurs, éditeurs et libraires (ASDEL). Les discussions ont principalement porté sur les salons du livre (Paris, Francfort et Genève) et l'exploration de pistes de mutualisations des services.

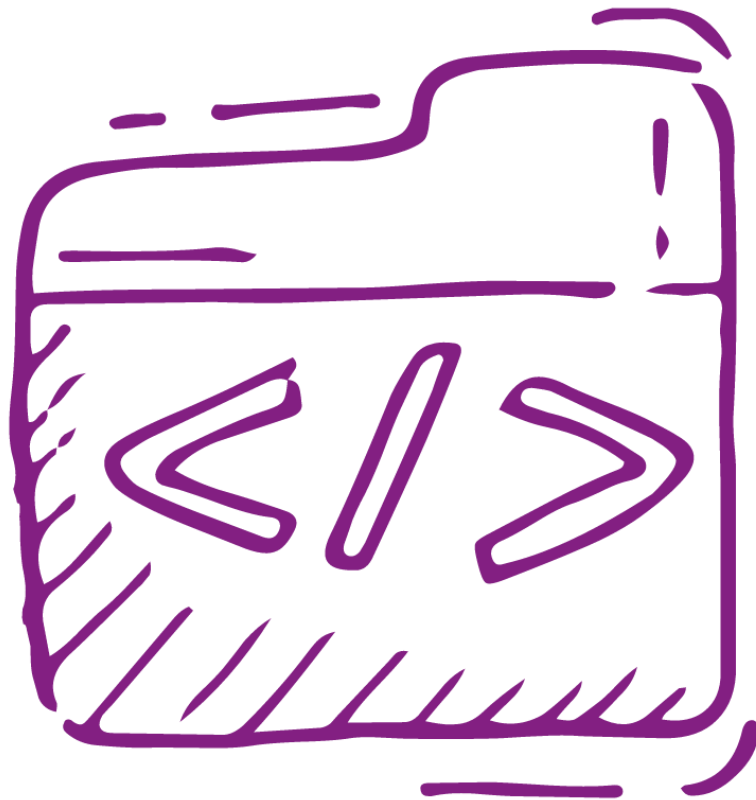
MAROC



Au fil des salons du livre, l'ADEB a noué des contacts avec l'Union Professionnelle des Éditeurs du Maroc. Cette année, la mise à l'honneur du Maroc à la Foire du livre de Bruxelles a été l'occasion d'un débat entre Benoît Dubois et le président de l'Union Professionnelle des Éditeurs du Maroc, Abdelkader Retnani, sur les formes de coopération possibles entre nos deux pays.

CHAPITRE 9

Administration



1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil de l'administration de l'ADEB se compose comme suit :

The infographic displays the members of the ADEB Board of Administration. Each member is represented by a circular portrait, their name and title in bold, and their mandate end date. The members are arranged in two columns. The top member is Simon Casterman, President, with a mandate ending in June 2020. The second row features Marie-Amélie Englebienne, Vice-President (De Boeck Supérieur), and Patrick Moller, Vice-President (Dilibel), both with mandates ending in June 2023 and June 2021 respectively. The third row features Philippe Comeliau, Treasurer (Mols), and Christel Hoolans, Administrator (Dargaud-Lombard), both with mandates ending in June 2022. The bottom row features Thibault Léonard, Administrator (Groupe Lemaitre), and Paul-Etienne Pimont, Administrator (Groupe ELS), both with mandates ending in June 2023.

Titre	Nom (Groupe)	Fin mandat
PRÉSIDENT	SIMON CASTERMAN (CASTERMAN)	Fin mandat juin 2020
VICE-PRÉSIDENTE	MARIE-AMÉLIE ENGLEBIENNE (DE BOECK SUPÉRIEUR)	Fin mandat juin 2023
VICE-PRÉSIDENT	PATRICK MOLLER (DILIBEL)	Fin mandat juin 2021
TRÉSORIER	PHILIPPE COMELIAU (MOLS)	Fin mandat juin 2022
ADMINISTRATRICE	CHRISTEL HOOLANS (DARGAUD-LOMBARD)	Fin mandat juin 2022
ADMINISTRATEUR	THIBAUT LÉONARD (GROUPE LEMAITRE)	Fin mandat juin 2023
ADMISTRATEUR	PAUL-ETIENNE PIMONT (GROUPE ELS)	Fin mandat juin 2023

La précédente assemblée générale de l'ADEB, réunie le 21 juin 2019, a réélu **Thibault Léonard** (Groupe Lemaitre) et **Paul-Etienne Pimont** (Groupe ELS) à leur poste d'administrateur. Le mandat de Frédéric Jongen, qui a quitté De Boeck Supérieur, a été réattribué à **Marie-Amélie Englebienne**, responsable éditoriale Lettres et Société chez De Boeck Supérieur.

Le conseil d'administration du 30 septembre 2019 s'est par ailleurs choisi **Simon Casterman** pour président. Élu par l'Assemblée générale de 2017, **Patrick Moller** reste vice-président « distributeur ». **Marie-Amélie Englebienne** a été désignée vice-présidente « éditeur ». **Philippe Comeliau** conserve ses fonctions de trésorier et de secrétaire.

L'Assemblée générale de ce 25 juin 2020 aura à renouveler le mandat d'administrateur de Simon Casterman. Ce dernier a accepté de se représenter. Elle devra également pourvoir le mandat d'administrateur de Benoît Dubois, devenu directeur.

2. L'ÉQUIPE



© Photo Aurore Delsoir

Entré au service de l'ADEB en 1985 comme directeur, Bernard en a des anecdotes à raconter après 35 ans d'une carrière bien remplie. Devenu directeur général de Copiebel lors de sa création en 1999, il a également été élu président du Collège des éditeurs de Reprobel en 2012 et vice-président du Conseil en 2018. Grâce à son impressionnant lobby, l'ADEB est aujourd'hui devenue un interlocuteur reconnu et privilégié des décideurs politiques et des médias. Depuis le 1er avril 2020, il profite d'une retraite bien méritée.

Actif au sein de l'ADEB depuis 1996, administrateur depuis 1998, Benoît Dubois en a assuré la présidence entre 2011 et 2019. Il a également été administrateur de Copiebel entre 1999 et 2018 et président de la Coopérative entre 2010 et 2018. Après une carrière dans l'édition scolaire entamée chez Averbode en 1982, il met désormais son expérience d'éditeur au service de l'ADEB dont il a rallié l'équipe en 2019, d'abord en renfort dans certains dossiers avant d'en reprendre la direction suite au départ à la retraite de Bernard Gérard.



© Photo Aurore Delsoir



© Photo Aurore Delsoir

Titulaire d'un master en droit économique de l'ULB, Jean-Louis Binard est entré en fonction le 1er mars 2019. Depuis, il répond aux questions juridiques soulevées par les éditeurs membres. Il est également en charge des dossiers juridiques de Copiebel, Reprobel et d'Auvibel, ainsi que des relations avec la FÉE et l'UIE, de même que de l'organisation et du suivi de la commission juridique et de la section scientifique.



La première fois qu'elle a mis le pied à l'ADEB, c'était en tant que stagiaire. Aujourd'hui, Florence Chevalier est de retour en tant que responsable financière et administrative. Depuis le 6 avril 2020, elle remplace Charles Raidron à ce poste stratégique où elle est chargée notamment des répartitions de droits aux éditeurs dans le cadre de Copiebel. Elle réalise les statistiques, gère la facturation... Diplômée de l'ULB, Florence a débuté sa carrière chez Worldline. Durant ses études, elle a aussi effectué un stage aux éditions Racine.

Christelle Dyon est chargée de développer l'image de marque de l'ADEB, notamment au travers de la communication. Elle orchestre les événements mis sur pied par l'ADEB, répond aux demandes des journalistes, tient les membres informés des dernières actualités du secteur par le biais de newsletters, du site internet et des réseaux sociaux. Elle coordonne aussi les deux campagnes menées par l'ADEB : « Tout le monde lit » et « Des livres belges dans votre valise ».



© Photo Aurore Delsoir



© Photo Aurore Delsoir

En charge de l'export depuis Francfort 2011, Fabienne Rynik assure la préparation des différents salons auxquels participe l'ADEB. On lui doit également la nouvelle stratégie mise en place à l'export. Depuis 2020, elle est aussi responsable des relations avec les éditeurs. Au cours de ces derniers mois, Fabienne est allée à la rencontre des distributeurs, diffuseurs, éditeurs et libraires afin d'établir un état des lieux de la distribution en Belgique et à l'étranger.

... Sans oublier **Camille Laruelle** (ULB), **Zoé Parmentier** (ISFSC), **Nikki Afanou** (ICHEC) et **Lucie Campogrande** (ULB), quatre stagiaires venues renforcer l'équipe tout au long de l'année. L'ADEB les remercie pour leur implication.

4. LES COTISATIONS

Chiffre d'affaires	Cotisation 2020 (€)
Cotisation d'accueil (valable 1 an) : - pour tout nouvel éditeur (ou un éditeur qui n'est plus membre depuis deux ans au moins) avec un chiffre d'affaires inférieur à 124 000 €	200
Moins de 74 400 €	250
de 74 400 à 124 000 €	450
de 124 000 à 247 900 €	900
de 247 900 à 371 800 €	1 350
de 371 800 à 495 800 €	1 750
de 495 800 à 619 700 €	2 150
de 619 700 à 743 700 €	2 600
de 743 700 à 991 600 €	3 100
de 991 600 à 1 239 500 €	3 600
de 1 239 500 à 1 859 200 €	4 300
de 1 859 200 à 2 478 900 €	4 450
de 2 478 900 à 4 957 900 €	6 400
de 4 957 900 à 8 676 300 €	7 800
de 8 676 300 à 12 394 600 €	9 200
de 12 394 600 à 18 592 000 €	11 000
de 18 592 000 à 38 500 000 €	13 000
de 38 500 000 à 50 000 000 €	18 000
de 50 000 000 à 60 000 000 €	21 000
+ de 60 000 000 €	25 000

Comme annoncé et approuvé lors de la dernière Assemblée générale, les cotisations ont toutes été revues à la baisse !
Le montant de la cotisation d'accueil est passé de 266 € en 2019 à 200 € en 2020.

3. NOUVEAUX MEMBRES

Durant l'année écoulée, l'ADEB a accueilli 17 nouveaux membres adhérents. L'ADEB souhaite la bienvenue aux éditions...



Le conseil d'administration de l'ADEB a aussi acté le départ des éditions du **Rapois**, qui ont cessé leurs activités, et de **CAIRN**, qui souhaite se recentrer sur la France.

Il sera par ailleurs proposé à l'Assemblée générale de faire de **Bernard Gérard**, retraité depuis le 1er avril 2020, un membre d'honneur. L'ADEB en compte trois à l'heure actuelle : Christian De Boeck, André Samain et Jean Vandeveld.

DEVENIR MEMBRE

Vous êtes éditeur ou distributeur et vous désirez devenir membre ?

En adhérant à l'ADEB, vous bénéficierez d'une aide précieuse et viendrez, compte tenu de votre professionnalisme et de la créativité de votre maison, renforcer la représentativité de notre secteur.



ASSOCIATION
DES ÉDITEURS BELGES



ADEB

NOUS CONTACTER

Association des Éditeurs Belges - ADEB

Avenue R. Vandendriessche 18 (boîte 19)

1150 Bruxelles

☎ +32 (0)2 241 65 80

✉ adeb@adeb.be

🌐 <https://adeb.be>

📘 www.facebook.com/ADEBBelgique

🐦 twitter.com/adeb_belgique

📷 www.instagram.com/adeb_belgique

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES